
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-septième séance – Mercredi 17 mai 2017, à 17 h

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Ariane Arlotti, Sandrine Burger, Maria Casares, MM. Didier Lyon et Jean Rossiaud.*

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone, maire, M. Rémy Pagani, vice-président, M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 4 mai 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 mai et mercredi 17 mai 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Guillaume Barazzone, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez reçu sur vos tables le rapport du jury du concours d'idées pour l'aménagement et la valorisation de la rade, ainsi qu'un supplément de la *Tribune de Genève* édité pour présenter les projets. J'ai eu le plaisir d'accueillir la commission de l'aménagement et de l'environnement lors du vernissage et de la remise des prix aux lauréats et j'invite toutes celles et tous ceux qui seraient intéressés à aller visiter la salle du Faubourg, où les 70 projets sont exposés pendant une semaine encore, selon la pratique habituelle de mon collègue Rémy Pagani pour tous les concours d'aménagement. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une très bonne lecture.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous prions d'excuser M^{me} la conseillère administrative Sandrine Salerno qui sera absente à la séance de 20 h 30. Elle nous a demandé de traiter les points qui la concerneraient dans cette première partie.

4. Questions orales.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je réponds d'abord à M. Madani, en complément à ma réponse d'hier concernant les vestiaires du Bout-du-Monde. On a eu plus d'une dizaine de vols en un mois; on a eu une série. Nous avons donc fermé les vestiaires temporairement, pour arrêter la série, le temps de trouver une solution, en concertation avec la police. On est en train de voir tout de même pour

Questions orales

réinstaller des caméras, en tenant compte des limites de ces dernières, et de voir si on peut faire quelque chose. Toutefois c'est une des conséquences du fait que l'Unité de sécurité préventive du département a moins de postes qu'avant, pour des raisons budgétaires. Ces vols ont commencé depuis que l'Unité de sécurité préventive du département ne peut plus aller au centre sportif du Bout-du-Monde. Comme quoi, les restrictions budgétaires ont des conséquences... Nous espérons que les caméras limiteront un peu le problème.

La deuxième réponse est destinée à M. Bärtschi – vous lui transmettez –, concernant les ramasseurs de balles au Geneva Open. Il a dû être très mal renseigné, parce que nous avons 60 ramasseurs de balles par jour. Sur les 70 ramasseurs de balles qui ont été recrutés, 68 habitent à Genève et deux en France, et 95% sont des personnes déjà enregistrées dans le championnat genevois. Donc, 68 sur 70 habitent à Genève; je pense que c'est un bon taux...

J'aimerais répondre à M. Brandt sur la sécurité des patineurs. Vous relevez à juste titre qu'il y a des accroches pour stabiliser le rink, qui correspond aux normes en la matière. Pour l'instant, nous n'avons pas eu connaissance d'accidents. Si vous avez des informations plus précises, il faut nous les relayer. Il faudrait tout au plus essayer de couvrir mieux, mais c'est compliqué, parce que le rink lui-même dépend de normes liées au championnat de hockey sur glace.

Je réponds ensuite à M^{me} Kraft-Babel, concernant la glace aussi, en l'occurrence une offre estivale, à savoir une patinoire estivale. Il faudrait un accord intercommunal, mais il faut se rendre compte aussi qu'une patinoire estivale c'est extrêmement onéreux en frais d'énergie et en frais de personnel; plus il fait chaud à l'extérieur, plus vous devez mettre de l'énergie. En termes écologiques et budgétaires, l'exploitation à onze voire douze mois sur douze est extrêmement onéreuse. Il faudrait donc analyser ça. Il faudrait voir aussi laquelle des communes est prête à mettre ces moyens; aujourd'hui, je ne vous cache pas que je n'ai pas ces moyens. En plus, en termes d'écologie, je ne suis pas forcément partisan d'exploiter à l'année. Par contre, les cours durent encore un moment; ce n'est pas encore fini à l'heure actuelle. Cependant, il faut de toute façon une période d'entretien, donc une exploitation à l'année peut difficilement être mise en œuvre, pour plusieurs raisons.

Concernant la question de M. Genecand – vous lui transmettez –, on a déjà étendu les horaires des piscines ces dernières années, j'aimerais quand même le relever, notamment aux Vernets et à Varembe, qui ouvrent plus tôt le matin. On est en train d'essayer de dégager des créneaux le soir, qui est une période très demandée. Je ne vous fais pas le détail de tous les projets que nous avons devant nous, notamment la piscine du centre sportif des Eaux-Vives et la rénovation de l'école de Pâquis-Centre... De plus, nous sommes encore en train d'essayer d'améliorer les horaires, mais tôt ou tard il y aura aussi les enjeux budgétaires

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

liés à des postes, parce que dès que vous ouvrez une piscine au public, vous devez avoir des gardiens de bain. Concernant l'automatisation des inscriptions en ligne pour les différents sports où on peut réserver des créneaux, je pense au badminton, on est au travail sur l'application. Je suis le premier à reconnaître qu'on est très en retard à ce niveau. J'espère que très prochainement nous pourrons le faire. Je vous remercie.

5.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 février 2017, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones (MZ) N° 29 958-303, situé entre le chemin Moïse-Duboule, le chemin de la Tourelle, le chemin des Crêts et la place du Petit-Saconnex, feuilles cadastrales 67 et 69, section Genève Petit-Saconnex (PR-1219 A)¹.

5.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 juin 2015: «Contre un projet d'urbanisme de l'Etat de Genève touchant le cœur du Petit-Saconnex» (P-339 A)².

*Suite du premier débat sur la proposition PR-1219
Suite de la discussion sur la pétition P-339*

Le président. Nous poursuivons le débat interrompu hier soir sur ces objets. Je vous rappelle les orateurs inscrits: M^{me} Patricia Richard, M. Ulrich Jotterand, M^{me} Marie Barbey-Chappuis, M. Pierre Gauthier, M. Thomas Zogg, M. Stéphane Guex et M. Morten Gisselbaek; la liste était close. Je donne la parole à M^{me} la conseillère municipale Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard (LR). Merci, Monsieur le président. Hier soir, j'ai pris la parole en tant que rapporteuse; là, je la prends en tant que membre du groupe libéral-radical. Monsieur le président, mon groupe s'est beaucoup interrogé par rapport à ce projet de modification de zone. En effet, il implique un changement

¹ Rapport, 7334.

² Rapport, 7341.

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

pour les habitants actuels des villas, pour les gens du Petit-Saconnex, d'où une pétition qui nous était arrivée il y a deux ans avec 2000 signatures.

Le problème actuellement en ville de Genève, même sur le canton entier, et nous avons bien entendu les propos de M. Bertinat, c'est en effet un manque de logements énorme, et une crainte de certains de voir venir beaucoup de personnes à Genève. Nous tenons à rappeler une chose importante, c'est qu'actuellement beaucoup de Genevois (*brouhaha; cloche*) vivent en dehors de la frontière, parce qu'ils n'ont pas trouvé de logement à Genève. Chacun d'entre nous connaît, j'en suis sûre, plusieurs personnes qui habitent en France voisine et qui n'attendent que de trouver un logement pour revenir à Genève. On manque cruellement de logements à Genève; on en a besoin.

Le Petit-Saconnex est un quartier magnifiquement doté en arbres et en parcs. Nous avons le parc Trembley, le parc de la résidence du Petit-Saconnex qui est privé mais ouvert au public, le parc de Budé; nous avons un nombre incalculable de parcs et d'espaces verts et un manque cruel de logements. Nous avons donc pesé le pour et le contre. La zone 3 c'est 200 logements, la zone de développement 4A proposée par l'amendement de M. Gaberell c'est 100 logements, et la zone actuelle c'est une vingtaine de logements.

Après avoir tout mis dans la balance, le Parti libéral-radical a décidé de rester sur ce qui a été proposé à l'origine, soit la zone de développement 3, pour développer gentiment 200 logements. En effet, Monsieur le président, chers collègues, nos enfants auront aussi besoin de pouvoir prendre leur indépendance, de trouver un appartement et de construire leur vie. A Genève, beaucoup d'enfants sont toujours chez papa-maman parce qu'ils ne trouvent pas de logement. Nous devons donc pouvoir satisfaire tout le monde. C'est pour cette raison que nous voterons le projet de modification de zone tel qu'il nous a été proposé par le département de M. Hodgers.

M. Ulrich Jotterand (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cette modification de zone 4B en zone de développement 3 est une excellente illustration des enjeux de l'aménagement du territoire en ville de Genève. J'aimerais faire référence à un communiqué de presse du Conseil d'Etat du 29 avril 2015, à la suite de l'approbation par la Confédération du plan directeur cantonal et qui disait ceci: «La Confédération enjoint par ailleurs le Canton à donner la priorité à la densification des zones à bâtir. La mise en œuvre de mesures telles que le renouvellement urbain et la densification de la zone villas devra être intensifiée.»

En l'espèce, pour cette proposition, nous avons dans la balance d'un côté une vingtaine de logements, ce qui représente 40 à 50 personnes, de l'autre

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

côté 200 logements, ce qui représente 600 personnes, avec la modification de zone acceptée. On peut bien comprendre l'opposition des habitants directement concernés, qui ont fait feu de tout bois pour manifester leur intérêt; on peut noter d'ailleurs en passant que de vouloir présenter ces villas sans caractère particulier comme une plus-value importante pour la Genève internationale n'est pas très sérieux... Si on en reste aux questions vraiment sérieuses, on peut considérer que les intérêts pécuniaires de ces habitants sont préservés. Je fais référence à ce qui a été avancé hier par le conseiller administratif Rémy Pagani.

On sait qu'il n'y aura pas d'expulsion ni d'expropriation. Par conséquent, les intérêts privés dans ce dossier sont préservés, et il faut se poser la question de l'intérêt général. L'intérêt général, c'est effectivement la question du logement. Comme vient de le dire ma préopinante, on sait qu'il y a des jeunes Genevois, des jeunes familles genevoises qui doivent s'établir en France parce que, tout simplement, ils ne peuvent rien trouver ici à Genève dans des conditions correctes, qu'il s'agisse du prix ou du type d'appartement. Dans ces conditions, récuser cette demande de modification de zone comme le propose l'Union démocratique du centre, c'est en fait, au-delà de l'habillage rhétorique, empêcher des Genevois de pouvoir vivre dans le canton, de pouvoir mener une existence normale dans notre ville, notamment, et c'est forcer ces mêmes Genevois à devenir pendulaires, ou frontaliers, et ce n'est pas acceptable.

Par ailleurs, sur le plan économique, maintenir ainsi une pénurie c'est aussi maintenir une rente de situation pour certains milieux immobiliers, qui profitent de cette pénurie artificiellement entretenue. Pour ces raisons, nous ne pouvons pas accepter le statu quo. L'amendement des Verts pose un autre problème. Cela revient à couper la poire en deux; c'est renoncer à 200 appartements pour une centaine. La conséquence est assez simple, évidemment: le prix de ces appartements ne sera pas le même. Une partie de la classe moyenne ne pourra pas accéder à ces appartements, ce qui est tout à fait regrettable au vu de la situation actuelle. Et puis, si on n'arrive pas à densifier dans cette région, et cela d'une façon tout à fait raisonnable, on peut se demander où il faudra densifier. Est-ce que c'est dans des quartiers avec une densification déjà plus importante? Cela pose vraiment problème.

Enfin, il s'agit d'une zone proche du centre en termes de mobilité douce. C'est donc regrettable de ne pas pouvoir exploiter au mieux les potentialités de logements dans cette zone. Enfin, en ce qui concerne les bâtiments avec une valeur patrimoniale, ce qui a été défendu jusqu'à présent, notamment par le Mouvement citoyens genevois, c'était de protéger tout le village du Petit-Saconnex. Or au même titre qu'il est impossible d'imaginer encore de construire la ville à la campagne, maintenir à tout prix des villages dans la ville est aussi un problème. Cependant, les habitations avec une valeur patrimoniale historique ou architecturale seront préservées puisqu'elles sont exclues de la modification de zone et comme

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

dans d'autres quartiers nous garderons des traces importantes du passé de la ville de Genève. Bref, pour toutes ces raisons, le Parti socialiste soutiendra donc la proposition PR-1219, refusera l'amendement des Verts et, naturellement, demandera le classement de la pétition P-339. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Le Parti démocrate-chrétien votera le projet tel qu'il est sorti de commission. J'aimerais faire quelques remarques concernant les positions des Verts, du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre qu'on a pu entendre hier. D'abord, concernant les Verts, j'aimerais rappeler qu'il y a quelques semaines, en commission de l'aménagement, le département cantonal de M. Hodggers nous a fait une présentation de la mise à jour du plan directeur cantonal, lequel prévoit notamment de densifier la ville en ville et de préserver les terres agricoles et les espaces de verdure qui font la beauté de notre canton. Le Parti démocrate-chrétien rejoint pleinement ces objectifs.

Nous ne sommes pas insensibles aux arguments avancés hier soir par le conseiller municipal Vert concernant la difficulté d'allier parfois densité et qualité. Nous estimons effectivement qu'il ne faut pas subir la ville, mais la construire comme un lieu de vie et préserver ses équilibres; nous estimons aussi que notre commune s'insère dans un canton et qu'il s'agit d'avoir une vision cohérente en termes d'aménagement. On ne peut pas, comme le font les Verts, au niveau cantonal vouloir préserver nos campagnes et les terres agricoles, et puis au niveau municipal vouloir diminuer la densification dans un secteur qui s'y prête particulièrement bien, comme c'est le cas pour ce projet. Pourquoi cela s'y prête-t-il particulièrement bien? Parce que, de notre point de vue, c'est un secteur qui permet précisément une densification de qualité, puisqu'il y a de nombreux espaces verts dans ce secteur, comme l'a rappelé M^{me} Richard. Il y a également des transports publics, le Parti socialiste l'a rappelé, et toutes les infrastructures en termes de crèche et d'école sont déjà en place et pourront accueillir ces nouveaux habitants.

Concernant maintenant le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre, ils nous ont dit hier que ça ne servait à rien de construire parce que, finalement, on ne construit que pour les étrangers. Il y a aujourd'hui 100 000 Genevois qui ont moins de 20 ans. C'est autant de personnes qui vont, ces prochaines années, chercher à se loger en ville de Genève et plus largement dans notre canton. L'ambition du Parti démocrate-chrétien, c'est de permettre à ces 100 000 jeunes, ces 100 000 futurs habitants, qui vont créer une famille, qui vont démarrer une vie professionnelle, de pouvoir s'installer à Genève s'ils le souhaitent, et de ne pas les contraindre, précisément, à s'installer en dehors, en France ou dans le canton de Vaud.

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

Je remarque là, quand même, toute l'incohérence du Mouvement citoyens genevois, qui nous dit à longueur de journée qu'il en a marre des frontaliers et qui refuse là de construire des logements à Genève, contribuant ainsi à contraindre les Genevois à devenir frontaliers. Vous me direz que c'est leur fonds de commerce, donc c'est peut-être une stratégie tout à fait réfléchie, mais en tout cas ce n'est pas la position du Parti démocrate-chrétien. Plus largement, au Parti démocrate-chrétien, nous ne voulons pas d'une ville exclusivement dédiée à l'emploi et d'une périphérie exclusivement dédiée au logement, parce qu'on contraindrait les Genevois à passer de longues heures dans les transports publics ou dans leur voiture pour aller de leur logement à leur travail, aux dépens de leur vie de famille.

Enfin, en ce qui concerne les zones de développement, ce projet se situera en zone de développement et nous en sommes contents, puisque les Genevois aujourd'hui ont envie d'accéder à la propriété. Il y a différentes raisons à cela, notamment les taux d'intérêt, mais aussi le fait qu'aujourd'hui les retraites ne sont plus ce qu'elles étaient par le passé, et qu'il est plus intéressant ou plus sûr aujourd'hui d'investir dans la pierre plutôt qu'ailleurs. On le voit, chaque fois qu'un projet en zone de développement voit le jour, il y a une très forte demande, et ces zones de développement permettent de diminuer la pression constante sur le niveau de vie des familles en détendant le marché immobilier. Juste une petite parenthèse: Monsieur Pagani, vous nous avez dit hier que les propriétaires de villas pouvaient échanger leur droit à bâtir... (*M. Rémy Pagani s'apprête à quitter la salle.*) Monsieur Pagani! Monsieur Pagani! Je vous parle!...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je fais le tour!

M^{me} Marie Barbey-Chappuis. Oui, mais c'est important, parce que vous nous avez dit hier que les propriétaires de villas pouvaient échanger leurs droits à bâtir contre des appartements en PPE; vous nous avez dit qu'ils pouvaient avoir 15 appartements en PPE. On a vérifié, ce n'est pas 15 appartements, c'est au maximum trois, et je suis franchement sidérée qu'après plusieurs années à la tête du département de l'aménagement et des constructions, vous vous trompiez encore dans ce genre d'éléments qui sont éminemment importants. Si, lors des séances de présentation avec les propriétaires, vous leur faites miroiter 15 appartements et qu'ils se retrouvent avec au final trois appartements, je peux imaginer leur déconvenue et les crispations de certains propriétaires... Je ferme la parenthèse.

Le Parti démocrate-chrétien votera ce projet. Nous estimons que c'est un projet qui se situe dans une zone où on peut densifier avec qualité, sans rompre les équilibres. Je vous remercie d'adopter ce projet. (*Applaudissements.*)

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Gaberell, vous êtes effectivement l'auteur d'un amendement; normalement il n'y a plus de prises de parole... Exceptionnellement, je veux bien vous laisser une minute pour revenir sur cet objet, quand bien même j'ai l'impression que vous en avez déjà parlé lors de votre première prise de parole.

M. Simon Gaberell (Ve). Je vous remercie de votre bienveillance, Monsieur le président. Je ne dépasserai pas la minute, voire les trente secondes... C'était juste une précision sur cet amendement et sur cette zone de développement 4A et sur des choses qui ont été me semble-t-il mal comprises. Il n'y a aucun lien entre la zone de développement 4A ou 3 et le nombre de logements qu'on peut créer sur cette parcelle. Ce n'est pas parce qu'on est en zone de développement 4A qu'on créera 100 logements au lieu de 200. Il suffit de créer un peu plus de densité et d'avoir des logements plus bas, et vous avez le même nombre de logements. (*Brouhaha.*)

A titre de comparaison, pour expliciter cet amendement, vous avez l'exemple parfait, qui est classique, des tours de Carouge et du Vieux-Carouge. Vous avez le même indice de densité, qui est de 1,2, entre le Vieux-Carouge et les tours de Carouge. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie qu'on peut construire de manière dense avec des immeubles bas, et avoir le même nombre de logements. On n'est pas obligés de construire des tours qui font dix étages ou plus. C'est bien là le sens de cet amendement, que je tenais à préciser; il ne s'agit pas de réduire le nombre de logements construits, mais d'avoir une densité de qualité et qui permette de construire des immeubles bas et de manière dense en respectant la physionomie de la ville. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Pierre Gauthier.

M. Pierre Gauthier (HP). Je vous remercie, Monsieur le président. Chères et chers collègues, en préambule j'aimerais rectifier quelques approximations qui ont été dites hier. Vous transmettez à M. Pastore que la majorité des fonctionnaires internationaux de Genève et de Suisse bénéficient d'exonérations fiscales sur le revenu, donc il est inexact de dire que ce sont eux qui rapportent le plus à Genève. Vous transmettez également à M. Bertinat que lorsqu'il dit que nous construisons pour les étrangers et pas pour nos enfants, ce n'est que très partiellement exact...

Je vais vous donner quelques chiffres: en 2015, l'année la plus forte de solde migratoire à Genève, récemment, environ 4600 personnes étaient à loger et

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

3400 logements ont été construits ou libérés, ce qui donne un taux de 1,4 personne par logement, alors que la moyenne à Genève est de 2,2. La croissance de la population est donc totalement compatible avec le parc de logements. Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est l'Office cantonal de la statistique qui le dit explicitement dans ses rapports. Par ailleurs, plus de 2000 logements ont été construits en 2015 et en 2016; en 2017 ce ne sont pas moins de 4600 logements qui sont en construction, en majorité à Genève-ville, à Meyrin et à Lancy, ce qui nous fait comprendre aussi que seules les communes urbaines construisent et que les communes rurales ne participent aucunement à l'effort indispensable de construction de logements.

Cela posé, le projet de densification qui nous est proposé s'adresse à ce qu'on pourrait appeler l'un des derniers villages de la ville de Genève. Nous devons sortir du strict périmètre de ce projet de délibération pour nous poser une question, qui est celle du développement de notre canton et, par conséquent, de celui de notre ville. C'est une évidence pour tout le monde, il y a une crise du logement, il y a un taux de vacance de logement qui est extrêmement faible, qui fait que nous sommes en pénurie de logements depuis de nombreuses années. Paradoxalement, la nouvelle Constitution, dans son article 38, nous dit ceci: «Le droit au logement est garanti. Toute personne dans le besoin a le droit d'être logée de manière appropriée.» Cela n'est, et de loin, pas réalisé. Cela, c'est d'une part; d'autre part, nous devons impérativement conserver ce qui fait la qualité de la vie à Genève, son cachet et son image, et nous devons aussi savoir que c'est cette qualité de la vie qui fait l'attractivité de notre ville et de notre canton.

Ces deux éléments sont antinomiques et sont contradictoires l'un par rapport à l'autre. Au sein de notre parti, que nous avons fondé pour renouveler cette vie politique un peu sclérosée, la contradiction apparaît dans toutes nos discussions, et je pense qu'elle apparaît dans les discussions de tous les autres partis. D'ailleurs, les dernières prises de parole l'ont démontré; nous sommes face à une contradiction: d'une part, devoir construire... (*Brouhaha.*) Si on peut attendre que la récréation soit terminée pour un certain nombre de collègues... d'autre part, de devoir préserver. Je crois que personne n'est contre le développement, mais la question n'est pas de savoir si on est pour le développement, c'est de savoir comment on développe Genève. Notre canton est exigu, notre territoire constructible est extrêmement rare et il me semble que nous sommes arrivés à un stade où la capacité de développement de notre canton et de notre ville a fortiori pourrait être atteinte. Un fonctionnaire qui est très au fait de la question me confiait qu'il semble que nos infrastructures sont arrivées à un seuil de saturation; si on continue à les surexploiter, elles ne pourront plus remplir leur fonction.

Quant à moi, je ne voterai pas ce projet, parce qu'il me semble disproportionné au regard de la capacité d'absorption de ce quartier. Je ne le voterai pas, sauf si l'amendement déposé par les Verts est accepté, parce que celui-ci

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

propose une urbanisation raisonnable, qui est compatible avec la qualité de la vie de ce hameau, qu'il importe à mes yeux de respecter. Nous devons résoudre cette contradiction: d'un côté, construisons, bien évidemment, parce que nous devons le faire, mais construisons en respectant la qualité de la vie des personnes qui y habitent ou qui y habiteront.

Pour les plus âgés d'entre vous, je ne sais pas si vous vous souvenez d'un dessinateur de *Charlie Hebdo*, qui s'appelait Gébé et qui avait fait une série célèbre, cette série qui a précédé tous les mouvements écologistes et écologiques depuis, intitulée *L'an 01*. *L'an 01*, c'était: on réfléchit, on s'arrête et on fait un pas de côté. C'est exactement ce que nous faisons lorsque nous nous opposons à des surélévations qui sont totalement inacceptables; c'est ce que nous avons fait lorsque nous nous sommes opposés à la destruction de l'immeuble du 37, rue de la Servette, et c'est ce que nous vous proposons pour ce projet. Il nous faut aujourd'hui faire une pause et réfléchir. (*Brouhaha.*)

Deux mille personnes ont signé une pétition pour s'opposer à ce projet de surdensification du Petit-Saconnex et nous ne pouvons pas être sourds à l'appel de cette population. Je vous rappelle qu'un des principes qui régissent nos institutions est le principe de la subsidiarité. La subsidiarité, cela veut dire qu'on doit prendre des décisions au plus bas niveau possible d'organisation. Là, ce sont 2000 habitants qui nous disent «attendez, vous allez beaucoup trop loin; nous ne sommes pas contre le fait de densifier, mais nous ne voulons pas densifier en surdensifiant». Alors faisons une pause, réfléchissons, il est déjà très tard, mais j'espère qu'il n'est pas trop tard.

M. Thomas Zogg (MCG). Je vais parler de la pétition P-339, étant donné que mon collègue M. Pastore a déjà défendu la position du Mouvement citoyens genevois concernant la proposition PR-1219. Il faut savoir qu'à la commission des pétitions le Mouvement citoyens genevois a été le seul parti à défendre cette pétition. Nous l'avons fait non pas pour rompre la collégialité municipale, mais bien pour des raisons que je vais vous expliquer maintenant. Tout d'abord, nous rejoignons les préoccupations des habitants du quartier. Il y a plusieurs éléments qui ont été avancés par ces derniers et qui correspondent exactement à la position politique du Mouvement citoyens genevois.

Le premier élément, c'était le fait que ce quartier, qui est pittoresque, avec la place du Petit-Saconnex, a sept cent cinquante ans d'histoire, c'est un patrimoine historique important, et le Mouvement citoyens genevois a du respect pour les choses anciennes et les traditions, dont le quartier du Petit-Saconnex fait partie.

Concernant la deuxième chose que j'ai entendue, je m'adresse au Parti démocrate-chrétien, le parti qui défend la chrétienté. Il faut savoir que, si ce projet

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

est mis en œuvre, il faudra raser une paroisse, le centre Jean-XXIII. Je m'étonne que le Parti démocrate-chrétien soit prêt à raser une église simplement pour installer des immeubles; c'est assez surprenant de l'entendre parler de cohérence, ou plutôt d'incohérence du Mouvement citoyens genevois; c'est assez drôle, ce que vous dites, et les chrétiens qui votent pour vous apprécieront. (*Remarques. Rires.*) Moi, ce que j'aimerais dire, c'est que le symbole caché derrière cela est assez mauvais. On rase une église... enfin, bon, je laisserai les personnes apprécier. (*Remarques.*) En commission des pétitions, deux personnes qui ont été exclues du Parti des Femmes étaient assez favorables à cela, les Dupont et Dupond marxistes; eh bien, le Mouvement citoyens genevois n'accepte pas tellement ce principe, ce n'est pas cohérent et ce n'est pas acceptable.

Troisièmement, il y a la question aussi de la destruction des arbres, de la désertification de la ville. Vous savez que le Mouvement citoyens genevois y est totalement opposé et qu'il milite pour la sauvegarde de notre patrimoine arboricole. Nous avons vu les réalisations de M. Paganì au moment de faire les aménagements sur la plaine de Plainpalais et nous ne voulons pas que ça continue dans cette direction-là. Je rappellerai aussi le constat des Verts, parti écologiste, qui fait ce soir un amendement sur la pétition, et qui, au moment de refaire l'aménagement sur la plaine de Plainpalais, était, je vous le rappelle, divisé; 50% voulaient raser les arbres et 50% étaient plutôt pour les conserver, donc là il y a un paradoxe (*Remarques.*) D'ailleurs, j'ai une anecdote à ce propos de notre célèbre compatriote, le docteur Albert Einstein, qui disait, concernant l'abattage des arbres: «Je comprends pourquoi tant de gens aiment couper des arbres. L'avantage, c'est qu'on voit le résultat immédiatement.»

Nous, nous n'accepterons pas qu'on continue à abattre des arbres, y compris s'il s'agit de créer du logement. Ce n'est pas acceptable de faire de la désertification à tout-va simplement pour créer des logements. Nous avons déjà fait des concessions, notamment en militant pour que 1500 logements puissent être créés en lieu et place de la caserne des Vernets. Nous avons soutenu ce projet; c'est un bon projet. Maintenant, nous n'allons pas lancer 15 000 projets de la sorte, surtout dans des quartiers comme le Petit-Saconnex qui sont des quartiers paisibles, résidentiels. Une chose après l'autre, allons-y plutôt tranquillement, je crois que c'est la meilleure chose à faire pour l'instant. Il faut aussi prendre en considération les intérêts des habitants.

Sur la question de l'intérêt général, maintenant, je vais aussi parler de la position du Mouvement citoyens genevois, puisque le Mouvement citoyens genevois est un parti du type utilitariste, à l'image du philosophe anglais Jeremy Bentham et de son plus fidèle collaborateur, le brillant constitutionnaliste genevois Etienne Dumont, et qui préconise que nous devons faire une action politique lorsque nous arrivons à créer le plus grand bien, le plus grand bonheur pour le plus grand nombre. Dans ce cas-là, il faut restreindre ce principe aux

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

intérêts de la population. C'est la population qui délimite un cercle autour de ce qu'est la réalité et autour de ce que sont les véritables intérêts de nos concitoyens, et je crois que les intérêts de nos concitoyens doivent primer sur les intérêts de toutes les autres personnes. C'est pour cela que nous avons pesé le pour et le contre. Il s'avère que les riverains sont menacés de voir tout d'un coup se dresser une barre d'immeuble, à un jet de pierre de leur vue, dans une petite villa paisible. Du point de vue purement des pétitionnaires, je trouve que ce n'est pas tellement acceptable. Le Mouvement citoyens genevois décide donc que l'intérêt qui prime dans ce cas, c'est l'intérêt de ces personnes-là.

Par conséquent, pour tout ce qui a été dit, je vous invite bien évidemment à revenir sur vos positions, éventuellement à vous abstenir, à refuser les aménagements proposés par M. Pagani et à soutenir la pétition. Je fais également la demande qui a été évoquée par mon collègue, M. Bertinat, de procéder à un vote nominal sur cette question afin que chacun soit mis en face de ses responsabilités. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous avons été saisis d'un autre amendement que j'ai fait distribuer aux chefs de groupe et aux membres du bureau, ainsi qu'aux indépendants. Je donne la parole au conseiller administratif M. Rémy Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense que tous les partis ici présents, et je le rappelais déjà hier soir, ont inscrit dans leur programme, y compris le Mouvement citoyens genevois, de mettre à la disposition de la population actuelle des logements bon marché. On sait qu'il y a une crise du logement. Plutôt que d'aller construire dans la zone française, sur les terrains qui sont à disposition tout au pied du Jura, au pied du Voiron, qui augmentent les allées et venues, la meilleure des solutions est de construire là où il est encore possible de construire, c'est-à-dire dans la zone de développement 3.

Le Canton a initié un certain nombre de PLQ, dont celui-là, et la commune en a initié globalement une douzaine depuis que je suis ici, que vous avez systématiquement votés. Il n'y a pas de différence entre les PLQ que vous avez votés et celui-là, Mesdames et Messieurs. La Ville se développe et nous devons en prendre acte et faire en sorte que tout ça puisse être je ne dis pas contrôlé, mais en tout cas organisé et accompagné le mieux possible. Alors quand on me dit que 1,5 de taux d'utilisation du sol, c'est trop dense, je pense qu'il faut aller voir dans des quartiers où on a des taux d'utilisation du sol de 2,5, notamment le quartier de l'Europe, où on est à 2,7. Il faut aller voir la densité dans l'école de l'Europe, le matin, et réaliser que 1,5, c'est tout à fait acceptable.

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

Concernant l'amendement des Verts, il y a quelque chose d'un peu paradoxal, parce qu'on nous dit qu'il faut de la zone 4B, avec un épannelage très précis, mais on ne nous présente pas en même temps une augmentation de la densité. Or, si vous deviez être logique, Monsieur Gaberell, vous nous proposeriez une densité de 2 pour avoir le même nombre de logements dans des petits bâtiments.

M. Simon Gaberell (Ve). Elle est minimale!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Oui, enfin... En plus de ça tous les partis, Mesdames et Messieurs, ont voté au Grand Conseil l'augmentation à minima de 2,6 des nouveaux PLQ, donc il y a quand même un problème d'incohérence de certains partis. Je vous rappelle qu'il y a deux ans de cela, ou même une année et demie, le corps électoral a voté un taux minimum de densité dans les nouveaux PLQ. Celui-là est un ancien, mais j'imagine que si vous refusez ce PLQ, l'Etat reviendra et imposera les normes minimales, c'est-à-dire une densité de 2,6. Je trouve donc que la position des Verts est un peu paradoxale.

Cela étant, je souhaite clarifier un élément à l'attention de M^{me} Barbey – qui est fort occupée; je crois que vous n'écoutez pas, Madame... J'ai dit aux habitants qui avaient 1000 m² de terrain qu'avec un taux d'utilisation du sol de 1,5, ça leur faisait 1500 m², soit potentiellement 15 appartements, non pas en termes de ce qu'ils pourraient acquérir comme logements en propriété par étages, mais, potentiellement, ce qu'ils pourraient construire s'ils étaient promoteurs eux-mêmes. Je n'ai rien dit de plus ni de moins, donc je ne vous permets pas d'interpréter en disant que je leur aurais proposé 15 appartements en PPE. Ça n'a rien à voir, Madame Barbey, et je vous renvoie aux excellents cahiers d'information qui sont faits par toutes les régies et tous les promoteurs à ce sujet-là.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je pense que c'est notre rôle ici de défendre l'intérêt commun, tant pour nos enfants que pour les personnes qui cherchent aujourd'hui des logements, et que nous devons accepter ce taux minimal de 1,5, accepter le développement de cette zone de développement, justement; c'est cela dont il est question. (*Brouhaha.*) Je ne sais pas ce qui se passe, mais c'est un peu bizarre... Enfin bref. Quand on parle et qu'on a des gens dans le dos qui fomentent je ne sais quoi, ça fait bizarre... mais enfin bref!

Le président. Désolé, Monsieur Pagani. D'habitude c'est le contraire, alors toutes mes excuses!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Comment?

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

Le président. D'habitude c'est le contraire!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ah non, moi je ne fomente rien, j'explique une politique, c'est différent, Monsieur le président! En conséquence de quoi, je vous recommande de suivre ce PLQ, d'aller de l'avant et de mettre à disposition ces 200 logements qui manquent cruellement à la population. A ce propos, je vous rends encore attentifs à un autre problème. Dès le moment où on donne des droits à bâtir sur 100 logements, vous imaginez bien que les plans financiers vont prendre l'ascenseur, parce qu'il va falloir que les promoteurs qui construiront ces logements trouvent leur rentabilité. Ces logements ne seront évidemment pas accessibles à la majorité de la population, Mesdames et Messieurs, qui a besoin de logements sur la base de 1000 francs le mètre carré et au maximum de 3600 francs la pièce par année. C'est cela, le besoin prépondérant de la population, et j'ai peine à penser qu'en construisant 100 logements sur cette parcelle-là on arrive à sortir des logements à 3600 francs la pièce par année; je vous renvoie à vos calelottes, ce sont plutôt des logements à 6500 francs la pièce par année qui seront développés si vous votiez ces logements. Je soutiens donc la proposition du Canton.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je vous rappelle que la liste avait été close. La parole ne sera pas donnée à M^{me} Barbey; le bureau estime que vous n'avez pas été mise en cause, Madame. Si vous souhaitez rouvrir le débat, vous pouvez toujours déposer une motion d'ordre. Sinon, puisqu'il n'y a plus de prises de parole formelles... (*Brouhaha.*) Vous étiez inscrit, Monsieur Guex? Ah oui, il y a encore deux intervenants! Pas facile... Monsieur Stéphane Guex, vous avez la parole; il y aura encore M. Morten Gisselbaek après vous.

M. Stéphane Guex (HP). Merci, Monsieur le président. C'était bien essayé, mais bon...

Le président. Ne me surestimez pas!

M. Stéphane Guex. C'est un peu le travers que j'ai; je vous surestime tout le temps... Le sujet qui nous occupe ce soir, Mesdames et Messieurs, chers collègues, avec d'un côté une pétition contre un projet d'urbanisme et de l'autre une modification de zone, est emblématique des enjeux de notre ville. Nous avons d'un côté des habitants soucieux de préserver les particularités de leur quartier; de l'autre, nous avons les nécessités d'un canton qui n'est, hélas, pas extensible.

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Sacconnex

Comme cela a été rappelé lors de l'audition des pétitionnaires, le Petit-Sacconnex a une histoire, un passé de presque huit siècles, et a pu s'enorgueillir de compter parmi les plus grandes communes genevoises avant de fusionner avec Genève dans les années 30. Il en demeure divers éléments qui confèrent encore aujourd'hui à ce quartier son aspect villageois. C'est d'ailleurs l'essence de cette pétition, puisqu'elle formule le vœu de préserver une qualité de vie et une bonne ambiance dans un quartier où la population aime à se promener – je reprends les termes exacts des auditions – et c'est bien parce que nous partageons ces préoccupations que nous avons voté en 2016, nous, ici, le projet de réaménagement de la place du Petit-Sacconnex. (*Brouhaha.*)

Ce projet de réaménagement sera l'occasion de revitaliser ce centre historique et d'anticiper sur la densification inéluctable du quartier – inéluctable, un petit peu comme le bruit dans cette salle... (*Pause.*) Je me soumetts à votre parole, Monsieur le président... D'accord, je peux continuer!

Le président. Vous avez terminé, Monsieur Guex?

M. Stéphane Guex. Non, je continue! La densification, disais-je, est inéluctable. Je le dis sans fatalisme, et les sept cent cinquante ans d'histoire du Petit-Sacconnex l'affirment: la mue est engagée. Genève a besoin de logements, on l'a dit, son territoire n'est pas extensible, je le répète, d'autant que la loi sur l'aménagement du territoire ne nous permettra plus, au niveau cantonal, de toucher à de nouvelles zones agricoles. C'est bien dans les zones villas qu'il faut aller chercher la place nécessaire à cette mue. (*Brouhaha.*)

Paradoxalement, c'est cette pétition qui nous rend attentifs au fait qu'il faut opérer cette modification de zone avec clairvoyance, avec bienveillance, afin que précisément la qualité de vie ne soit pas bouleversée. Il faudra donc veiller à la pérennité de bâtiments intéressants selon le recensement du patrimoine architectural, mais également s'assurer que le chêne de la parcelle N° 1935, classé «arbre remarquable», ne soit pas avalé par l'appétit de termites du magistrat en charge des constructions. (*Brouhaha.*) J'ai donc déposé un amendement à cet égard, que je vous prierai évidemment de suivre, comme vous suivez ma parole... Chers collègues, je vous le dis, l'enjeu est de taille.

Projet d'amendement

Art. 2 (nouveau). – Le Conseil administratif veillera à la protection et au maintien du chêne remarquable sur la parcelle N° 1935.

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

J'ai entendu les précautions des Verts, leur souhait de déclasser en zone 4A, mais ce n'est pas tenable, pour deux raisons: en premier lieu, parce que nous avons besoin de construire 2500 logements par an dans ce canton. Nous ne pouvons donc pas nous passer d'en construire deux cents ici. Comme je le disais hier, il s'agit de traiter les besoins prépondérants de la génération d'aujourd'hui, et de la population locale.

Deuxièmement, ce qui n'est pas, ou peu, déclassé aujourd'hui le sera de façon brutale demain. Je comprends la vingtaine de propriétaires de villas, mais il s'agit d'intérêt général et de la possibilité de logement pour des centaines de personnes. Nous pourrions les rassurer, ces propriétaires: il n'est pas question ici de les spolier, ni de les exproprier, ce n'est pas la volonté de la Ville, ce n'est pas plus celle du Canton. Nous préempterons au cas par cas, selon les opportunités; ce sont les propres mots du magistrat. Voilà, chers collègues, pour toutes ces raisons je voterai non à l'amendement des Verts et j'accepterai cette modification en zone de développement 3.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Daniel Sormanni, du Mouvement citoyens genevois, qui demande la réouverture du débat.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 45 non contre 23 oui (1 abstention).

Le président. Je donne maintenant la parole à M. le conseiller municipal Morten Gisselbaek.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, voici encore un exemple que le monde est injuste: j'ai la parole... Alors, de quoi sommes-nous saisis ce soir? De plusieurs choses. La première, c'est donc une proposition pour une modification de zone. Alors on a entendu dire différentes choses. Pour certains, c'est M. Pagani qui propose ce projet, or ce n'est pas lui, ça vient du DALE. Pour d'autres il s'agit d'un PLQ; ce n'est pas un PLQ, c'est une modification de zone... Ensemble à gauche est pour modifier cette zone, il est pour construire, pour densifier la ville à cet endroit-là. Ça ne nous pose aucun problème. Nous sommes pour et nous sommes convaincus, quoi qu'il en soit, que cette zone de villas est condamnée à terme pour les raisons de l'intérêt général.

Nous sommes également saisis d'un amendement de la part des Verts, qui propose de passer ce projet en zone de développement 4A. Qu'est-ce que cela

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

entraîne? Nous avons entendu dire que ça voulait dire qu'il y aurait 100 logements à la place de deux cents. Alors faisons juste quelques calculs, parce que là je m'inscris en faux. Si on passe en zone 4A, la densité est de 1; si la densité est de 1, on peut construire 16 340 m² de surfaces brutes de plancher. Pour les logements dont M. Pagani nous a parlé, les logements bon marché à destination de la population, on compte en moyenne 100 m² par appartement; ça fait donc 163 logements potentiellement constructibles. De l'autre côté on nous a parlé de 200 logements. La différence serait donc de trente-sept.

Par contre, si on fait le calcul du nombre de mètres carrés qu'on a le droit de construire et qu'on divise par 200, on se rend compte que le projet qu'on nous propose n'est pas un projet de logements bon marché à destination de la population, puisque ça nous amène à des appartements de 150 m² en moyenne. Donc il s'agit clairement d'un projet de luxe, et cela évidemment Ensemble à gauche n'y tient pas particulièrement. (*Brouhaha.*) Nous sommes pour densifier, et ce n'est pas la première fois que nous le disons. J'ai déjà tenu le même discours, d'ailleurs nous le tenons aussi sur les surélévations et la surdensification. Nous le tenons aussi, par exemple, sur les Vernets, où nous avons dit que pour nous c'est trop dense.

Il y a un vrai malaise parce que nous n'avons pas l'impression qu'on soit en train de construire la ville. Nous avons l'impression que nous sommes en train de construire autre chose, une sorte de zone floue, et effectivement ces PLQ nous posent problème depuis longtemps, et nous le disons depuis longtemps. Ma collègue et moi-même qui siégeons en commission de l'aménagement et de l'environnement sommes d'accord; nous sommes allés nous promener dans le quartier du Petit-Saconnex pour regarder, pour réfléchir, nous en avons discuté et nous sommes convaincus qu'avec une zone de type 4A on peut réussir quelque chose qui, vraisemblablement, sera mieux qu'une zone de développement 3 avec des immeubles de 27 m de haut. Passer en zone 4, ça veut dire qu'on redescend à 15 m, ce qui, autour du cœur de ce village ou de ce qu'il en reste, nous semble tout à fait acceptable. Nous sommes donc prêts à sacrifier ces 37 appartements pour avoir de la qualité.

Alors, évidemment, il y a une part de subjectivité dans ce que je suis en train de dire. La qualité, ce n'est pas forcément le nombre, ce n'est pas forcément la hauteur. On peut avoir de très beaux immeubles hauts et des immeubles bas ratés. En l'occurrence nous pensons qu'il est important de donner un signe, pour montrer que, dans cette mécanique qui s'est mise en place des PLQ tels qu'ils sont présentés, il y a quelque chose qui nous dérange. Ces immeubles viennent se poser comme ça, avec quand même une grande brutalité, et ce n'est pas le seul projet où on constate cela; on nous a présenté dernièrement en commission un PLQ tout proche du pont Butin qui a, je crois, choqué beaucoup de commissaires, parce qu'on construit du logement juste au bord de la grande route qui mène au

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

pont Butin. Au chemin Michée-Chauderon, par exemple, nous sommes carrément mal à l'aise face au projet qu'on nous propose. Nous voterons donc l'amendement des Verts comme un signal. Evidemment, les fonctionnaires qui ont travaillé sur ce projet ont pour mission de densifier, ils densifient, ils font leur boulot, c'est normal, mais nous pensons que parfois, et même assez souvent, ça mériterait un tout petit peu plus de subtilité, que de juste réfléchir à poser des blocs, comment on les encastre les uns dans les autres, ou pas, et puis comment on fait arriver les voitures dans les parkings souterrains. Nous pensons que ça demande plus de finesse.

Quoi qu'il en soit, parce que forcément il faut un PLQ pour mettre les différents acteurs d'accord, que ce soit une zone de développement 4A ou que ça soit une zone de développement 3, cette zone sera densifiée, mais nous pensons qu'il faut le faire avec une certaine finesse. Nous pensons que c'est également notre rôle de veiller à la qualité de ce qui se fait, pas seulement au nombre. C'est la raison pour laquelle nous voterons l'amendement des Verts. S'il n'est pas accepté, nous voterons cependant la modification de zone, parce que nous sommes pour la densifier. Cela, nous l'avons toujours dit et nous l'assumons également.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il n'y a plus de prise de parole. Je vais donc pouvoir faire voter les amendements qui ont été déposés.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Stéphane Guex sur la proposition PR-1219 est refusé par 41 non contre 30 oui (1 abstention).

Mis aux voix, l'amendement de M. Simon Gaberell sur la proposition PR-1219 est refusé par 48 non contre 24 oui (1 abstention).

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article unique de la délibération PR-1219 est accepté par 55 oui contre 16 non (1 abstention).

Ont voté oui (55):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

(DC), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Olivier Wasmer (LR).

Ont voté non (16):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. François Bärtschi (MCG), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

S'est abstenue (1):

M^{me} Brigitte Studer (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Maria Casares (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Didier Lyon (UDC), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Rémy Burri (LR), président, n'a pas voté.

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie; sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le projet de modification des limites de zones (MZ) N° 29 958-303, permettant la création d'une zone de développement 3, situé entre le chemin Moïse-Duboule, le chemin de la Tourelle, le chemin des Crêts et la place du Petit-Saconnex, feuilles cadastrales 67 et 69, section Genève Petit-Saconnex.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition P-339 sont acceptées par 50 oui contre 23 non.

Ont voté oui (50):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret

Proposition et pétition: modification des limites de zones entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex

(S), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Olivier Wasmer (LR).

Ont voté non (23):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. François Bärtschi (MCG), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Gazi Şahin (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Maria Casares (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Pascal Spuhler (MCG).

Présidence:

M. Rémy Burri (LR), président, n'a pas voté.

Interpellation orale: étude de faisabilité sur le projet de logements pour personnes en formation à la rue du Stand

6. Interpellation orale du 8 février 2017 de M^{me} et MM. Adrien Genecand, Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Simon Gaberell et Alain de Kalbermatten: «Combien de mois faudra-t-il encore attendre avant que M. Rémy Pagani lance l'étude de faisabilité relative au projet de logements pour personnes en formation à la rue du Stand (motion M-1187, acceptée par le Conseil municipal le 16 septembre 2015)?» (IO-268)¹.

M. Grégoire Carasso (S). Je vois au sourire de M. le magistrat Rémy Pagani que nous sommes en tout cas deux à nous réjouir de cette interpellation orale. Pour mémoire, le 22 juin 2015, il y a bientôt deux ans, une majorité de ce Conseil municipal a signé, puis voté en septembre une motion demandant que la Ville de Genève et en particulier le département de M. Pagani s'engage, s'active concrètement pour que le projet de logement pour les personnes en formation à la rue du Stand 1 puisse voir le jour, ou en tout cas que sa faisabilité soit étudiée.

Vous m'excuserez, chers collègues, mais je vais vous citer quelques dates depuis cette date du 16 septembre: 12 janvier 2016, 21 janvier, 14 mars, 16 mars, 4 avril, 15 avril, 28 juin, 30 juin, 12 septembre, 14 septembre, 23 septembre, 17 octobre, 19 octobre, 15 novembre, 1^{er} décembre, 8 décembre – c'est la fin de l'année... –, 14 décembre, 21 décembre puis 30 janvier 2017... je m'arrête là, puisqu'en février nous avons déposé cette interpellation. Ces dates, ce sont les échanges formels – nous n'avons pas eu ici l'indécence de vous signifier tous les échanges informels. Cette vingtaine de dates, à la volée, entre fin 2015 et l'année 2016, sont autant de moments d'échange, ou de balade, diraient certains, que M. Pagani ou ses services ont infligés à l'association La Ciguë. Autant d'e-mails, de téléphones, de séances pour arriver, bientôt une année et demie après, on se rapproche des deux ans, à toujours rien du tout. Je me permets de rappeler, Monsieur le président, que nous demandions d'ouvrir un crédit de 150 000 francs destiné à la réalisation d'une étude de faisabilité permettant de développer le potentiel à bâtir, l'affectation du rez-de-chaussée, le musée, une solution pour les pompiers volontaires, l'octroi d'un DDP à la coopérative Ciguë et le montage financier du projet.

Par conséquent, à travers cette interpellation, Monsieur Pagani, les groupes socialiste, Vert, démocrate-chrétien, libéral-radical – et je ne doute pas que d'autres suivront – vous demandent avec insistance de bien vouloir donner suite à cette motion. Je vous remercie, Monsieur le président.

¹ Annoncée, 4806.

Interpellation orale: étude de faisabilité sur le projet de logements
pour personnes en formation à la rue du Stand

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez ma détermination à construire du logement dans cette commune. Je n'ai pas à me justifier. Au contraire, les dates que vous citez montrent qu'on s'active, qu'on essaie de trouver des solutions. Le minimum qu'on puisse dire, c'est que sur ce sujet-là on n'a pas chômé en ce qui concerne les échanges d'e-mails, par rapport à d'autres dossiers qui ont été arbitrés et qui sont en latence, pour le moins.

Cela dit, Monsieur Carasso, vous expliquez une face de la réalité; l'autre face, c'est que nous avons affaire à deux gros problèmes, c'est-à-dire le relogement du Musée des pompiers – encore l'autre jour je passais dans la cour des pompiers; un pompier, dont je n'ai pas demandé le matricule, m'a laissé entendre que ce musée leur tenait à cœur et que si on ne trouvait pas un lieu pour réaffecter ce musée et de l'argent, ça poserait quelques problèmes... je n'ose pas vous dire la suite, mais enfin bref, c'est déjà une première contrainte. L'autre contrainte, c'est que nous avons à reloger les pompiers volontaires, parce qu'il y a une caserne de pompiers volontaires, comme vous le savez. Les pompiers volontaires sont bénévoles, ils reçoivent une indemnité mais ils sont bénévoles, et ils n'ont pas la langue dans leur poche... Là aussi, je peux vous dire que ce n'est pas simple de trouver à reloger une caserne de pompiers volontaires.

Ce sont là les deux préconditions pour lancer cette étude de faisabilité. Nous ne pourrons pas le faire tant que nous n'aurons pas trouvé de solution pour reloger le Musée des pompiers et une caserne de pompiers volontaires. Nous cherchons, et je peux vous dire que c'est extrêmement difficile, et vous le savez très bien. Tant que nous n'aurons pas les préconditions pour lancer cette préétude à laquelle vous faites référence, je ne vois pas comment faire, et je trouve que c'est du gaspillage des deniers publics que de lancer cette préétude qui nous coûtera grosso modo 150 000 francs. Voilà, Monsieur Carasso, je ne peux que vous répondre en l'état de la situation, mais croyez bien que je suis attentif à cette problématique.

Cela étant, il y a d'autres terrains que je mets à disposition qui présentent moins de contraintes; je parle par exemple du petit terrain près du parc des Chaumettes, vers l'Hôpital, que j'ai remis en droit de superficie à la Fondation universitaire pour le logement des étudiants (FULE) après que vous avez voté la proposition PR-973. Or il n'y a toujours rien de construit, puisqu'un propriétaire voisin fait recours contre l'attribution de ce droit de superficie à la FULE qui construira aussi des logements pour étudiants. Je parle aussi d'un certain nombre d'autres terrains qui ont été mis à la disposition de celles et ceux, tout à fait respectables, qui ont pour but social de construire des logements pour étudiants, parce que là aussi il manque cruellement de logements. Croyez donc bien que je fais tous les efforts possibles pour faire en sorte de mettre à disposition, y compris sur ce terrain, des logements pour étudiants. Je vous remercie de votre attention.

Interpellation orale: étude de faisabilité sur le projet de logements
pour personnes en formation à la rue du Stand

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Pour une réplique, je donne la parole à un auteur... M. Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Je n'ai pas l'impression que la fumée disparaisse, j'ai plutôt l'impression qu'on est face à une sorte de contre-feu et que le dossier ne s'éclaircit pas; au contraire, ça s'épaissit. Nous savons, Monsieur le magistrat, que vous pouvez être aussi volontaire que les pompiers... Les dates que je vous ai citées tout à l'heure ne sont pas le reflet de la proactivité de votre engagement politique. Ce sont les dates de relance et de balade que vous avez infligées à la Ciguë, que ce soit juste bien clair pour tout le monde; je n'ai peut-être pas été assez explicite tout à l'heure. Le Musée des pompiers nous tient naturellement à cœur. Si vous connaissiez ce dossier, si vous vouliez le mettre en œuvre, et nous sommes convaincus que cela reste possible, avec votre bonne foi, vous sauriez que le projet qui vous avait été présenté propose le maintien du musée.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Encore pire!

M. Grégoire Carasso. Ah, encore pire? Tiens, une nouvelle variante! Donc le problème n'est pas le relogement; évidemment que vous pourriez trouver, avec votre baguette magique, un endroit idéal pour reloger ces pompiers, mais les échanges qui ont lieu entre les pompiers volontaires et la Ciguë montrent que l'adhésion autour de ce projet se renforce malgré vous. Ces éléments – Monsieur le président, vous transmettez – nous donnent l'impression désagréable d'avoir été baladés administrativement une année et demie, notamment lors d'une séance durant laquelle vous ou vos services disiez promettre – nous étions en septembre 2016 – de lancer enfin l'appel d'offres pour fin octobre au plus tard. Est-ce à dire que le discours que vous nous tenez maintenant et celui que vous tenez à la Ciguë sont dissonants? Il y a certainement des malentendus, mais, là, l'impression que vous donnez à ce plénum et l'impression que vous donnez à la Ciguë, c'est que vous les baladez; vous baladez ce plénum également, et ça, ce n'est pas très correct.

Nous souhaitons donc, de manière constructive, positive et même volontaire, pour reprendre vos termes, avec enthousiasme, voir ce projet se déployer. Vous aviez invoqué, lors du débat budgétaire – nous étions donc en avril 2017 –, que certaines des coupes vous avaient privé des moyens pour lancer ce crédit d'étude. Cas échéant, si c'est un problème de moyens, ce plénum sera ravi, lors de la prochaine plénière, de déposer et de faire voter en urgence le crédit dont vous avez évoqué le montant de 150 000 francs tout à l'heure. Pourtant quelque chose me dit qu'il y a chez vous, dans ce projet, des raisons que vous n'expliquez pas, je ne sais

Interpellation orale: étude de faisabilité sur le projet de logements
pour personnes en formation à la rue du Stand

pas si c'est la Ciguë ou si c'est une autre difficulté qui nous échappe, pour promener un beau projet avec autant de mauvaise volonté. Voilà le message, j'espère qu'il a été entendu. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Toujours dans la réplique, je donne la parole à un autre auteur, M. le conseiller municipal Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Dans le prolongement de ce que vient de dire mon collègue, M. Carasso, pour ma part je ne suis pas surpris. On a découvert avec l'histoire de la tour des Grottes, très récemment, que vous avez, Monsieur Pagani, la pratique, que je trouve assez particulière, de vous asseoir sur les décisions de ce plénum, proprement. Que ce soit avec la motion de la tour des Grottes, dans laquelle on a demandé que vous réalisiez le concours, ou que ce soit dans le cadre de cette motion dans laquelle on vous demande d'étudier et de travailler avec une association pour construire du logement, dans les deux cas, vous faites preuve de mauvaise foi et vous refusez, dans le cas de la tour des Grottes, de respecter la volonté de ce plénum, et dans le cas de cette motion, d'aider à la construction de logement étudiant, et c'est déplorable. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne la parole à M. le conseiller administratif Rémy Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, d'abord j'aimerais rappeler à M. Genecand le règlement de ce Conseil municipal. Quand vous votez une motion, j'ai l'obligation de présenter un projet ou de prendre une mesure. Je n'ai pas l'obligation de suivre une directive, Monsieur Genecand, ne vous en déplaise, en plus dans les six mois. Pour ce qui est de la tour des Grottes, j'ai présenté un projet. (*Remarques.*) Oui, mais au moins j'ai présenté quelque chose.

Cela étant, pour répondre sur le fond de cette question, quand on me dit d'une part qu'il faudrait déplacer le Musée des pompiers et puis trouver une caserne définitive pour les pompiers volontaires, c'est déjà un problème, mais quand on vient, parce que je connais très bien ce projet, quand on vient me dire que si je ne trouve pas ces lieux-là alors on va faire sortir les pompiers des locaux pendant les travaux, et puis après on va les y remettre, on va leur faire une cage dorée, c'est

Interpellation orale: étude de faisabilité sur le projet de logements
pour personnes en formation à la rue du Stand

exactement ça, on va leur faire un musée à l'intérieur de cette nouvelle maison, alors j'aime autant vous dire que les budgets qui vont être consacrés à ça sont terribles. Donc je ne pense pas que ça soit la bonne solution.

C'est là le véritable problème de ce projet, c'est qu'on a l'obligation de reloger un musée dont la création, Mesdames et Messieurs, n'a jamais été décidée par cette enceinte. C'est un musée qui s'est «autoconstruit», si j'ose dire. Je ne vais pas aller chercher qui a construit quoi, comment et sur la base de quoi, toujours est-il que c'étaient des mœurs d'un autre temps, on va dire. (*Remarque.*) Bénévole, ça c'est encore à voir... Bref, cela étant, il y a effectivement deux points durs et tant que nous n'aurons pas trouvé des solutions par rapport à ces deux points durs, ça va être très compliqué; j'avance et je vous ferai comme il se doit une proposition, ou je prendrai une mesure. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je donne la parole à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Je me permets quand même de répliquer de nouveau, parce que ce qui est très intéressant c'est qu'on tombe à quelques heures de l'acceptation de ce plénum d'une préemption pour faire un musée dans l'immeuble Clarté... Donc, Monsieur Pagani, quand vous venez nous expliquer que ce musée a le tort d'avoir été créé par des gens qui, avec leur bonne volonté, l'ont installé, et qui est fréquenté – je peux le dire, pour le fréquenter moi-même avec mes enfants, qui adorent ce musée –, je constate qu'en fait vous ne concevez de musée que quand c'est vous qui décidez de l'installer quelque part, avec des perspectives de réalisation qui, dans le cadre de Clarté, sont à beaucoup plus long terme que l'existence du Musée des pompiers, qui existe, qui vit et qui est visité. Dans ce cadre-là, tout ce que vous faites c'est de retarder les choses.

Enfin, je me permettrai de terminer là-dessus, la motion, vous en pensez ce que vous voulez, manifestement vous vous asseyez dessus, généralement, mais six mois... si seulement vous mettiez seulement six mois à nous répondre, Monsieur Pagani! Quand on parle de la tour des Grottes, c'est trois ans qu'il vous a fallu pour venir nous dire que vous ne faisiez pas ce qu'on vous avait demandé de faire.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne la parole à M. Simon Gaberell, également auteur de l'interpellation orale.

Interpellation orale: étude de faisabilité sur le projet de logements pour personnes en formation à la rue du Stand

M. Simon Gaberell (Ve). Merci, Monsieur le président. Permettez-moi également de réagir brièvement, parce que j'ai présenté ce dossier à l'époque; c'était, je crois, ma toute première intervention dans cette enceinte, en juin 2015. Je sortais de mes études, et j'ai pu présenter ce dossier également pour la Ciguë, or je vois, avec ma faible expérience, deux ans après, qu'il n'y a toujours rien de fait, comme l'a rappelé mon collègue Carasso.

Je constate aussi que M. Pagani déclare bien connaître le dossier, pourtant dans la préétude qui avait été fournie, alors certes liminaire, par la Ciguë, on ne parlait pas de déplacer le Musée des pompiers, on parlait de refaire un Musée des pompiers au rez-de-chaussée, et de construire des logements au-dessus. Alors vous ne pouvez pas déclarer bien connaître le dossier et nous parler de construire un nouveau Musée des pompiers. On n'en est pas là; on en est à dire qu'il faut trouver des solutions pour loger provisoirement le Musée des pompiers et en refaire un nouveau.

Alors, de deux choses l'une: soit vous souhaitez laisser le Musée des pompiers actuel, qui a été construit de bric et de broc, dans son état et ne pas l'améliorer, et donc ne pas construire un nouveau musée, ne pas mettre les moyens pour construire un nouveau musée et des logements étudiants, soit vous avez une conception de l'aménagement qui m'est étrangère et dont je ne comprends pas bien les ressorts. Je vous remercie.

Le président. Merci. Il n'y a plus de prise de parole.

L'interpellation est close.

Le président. Nous allons maintenant traiter les objets qui ont pour thème la GIM et dont l'urgence a été acceptée hier. Ces derniers concernent M^{me} Salerno, qui sera absente la seconde partie de la soirée.

Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

7.a) Projet de délibération du 16 mai 2017 de M^{mes} et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Jean-Charles Lathion, Jean-Luc von Arx, Rémy Burri, Olivier Wasmer et Sophie Courvoisier: «Pour une révision du règlement de la Gérance immobilière municipale» (PRD-143)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Vu la taille importante du patrimoine immobilier dont la Ville de Genève est propriétaire (elle correspond à plus de 5% des logements existants sur le territoire de la municipalité);

vu la difficulté de la classe moyenne et des familles à trouver un logement dans un marché marqué par la pénurie;

vu le nombre conséquent d'attributions de logements opérées par la Gérance immobilière municipale (GIM) chaque année;

vu la nécessité de rationaliser les demandes de logement par le biais d'un système unique et commun à celui de l'Etat de Genève;

vu la nécessité de transparence dans la procédure d'attribution;

vu l'adoption par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) de critères de classification des demandes de logement et de leur attribution figurant dans les directives accessibles à tous (PA/L/039.05);

vu la nécessité de tenir compte de l'urgence sociale des demandeurs de logement, ainsi que celle de garantir une égalité de traitement lors du processus d'attribution;

vu le vieillissement du parc immobilier de la Ville de Genève et le manque d'investissements consentis pour l'entretien des immeubles gérés par la GIM,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 7237.

Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Une modification du règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM) devra être effectuée d’ici à la fin de l’année 2018 en prenant en compte les éléments suivants:

- la part de logements en loyer libre devra être revue à la hausse afin d’arriver, d’ici à la fin de la législature (en fonction des départs des locataires), à un taux de 30% de loyers libres;
- la GIM devra rejoindre le système informatique de l’OCLPF dénommé SIDLO, répertoriant l’ensemble des demandes déposées en vue de l’attribution d’un logement;
- 3,5% des revenus dégagés par la GIM seront réinvestis dans l’entretien du parc immobilier de la Ville de Genève;
- la GIM devra adopter les critères de classification des demandes de logement de l’OCLPF (PA/L/039.05);
- un maximum de 20% du parc immobilier de la Ville de Genève sera attribué aux besoins urgents au sens de la PA/L/039.05 de l’OCLPF,
- le système d’attribution de logement sera revu afin de favoriser une meilleure transparence.

Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

7.b) Projet de délibération du 16 mai 2017 de M^{mes} et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Jean-Charles Lathion, Jean-Luc von Arx, Rémy Burri, Olivier Wasmer et Sophie Courvoisier: «Pour une gestion efficiente du patrimoine immobilier de la Ville de Genève» (PRD-144)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Vu la nécessité pour une administration publique – en l’occurrence celle de la Ville de Genève – de se concentrer sur les tâches relevant fondamentalement des missions des pouvoirs publics;

vu que la gestion directe du patrimoine immobilier ne fait pas partie des tâches premières devant incomber à l’administration municipale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – De mettre en gestion 10% du patrimoine immobilier de la Ville de Genève auprès de régies immobilières privées, à titre de projet pilote, pendant une durée de cinq ans. L’attribution des logements reste de la compétence de la Gérance immobilière municipale (GIM).

Art. 2. – Au terme de ce délai, le Conseil administratif réalise un rapport comparatif sur les coûts de gestion et l’état d’entretien du patrimoine concerné, par rapport au patrimoine restant géré par la GIM. Pour pouvoir établir la comparaison, le Conseil administratif établit une comptabilité analytique du patrimoine géré par la Ville de Genève.

Art. 3. – Un rapport de gestion intermédiaire est rendu par la régie après deux ans et demi, lequel indique les éventuels travaux de rénovation effectués ou planifiés.

¹ Annoncé et motion d’ordonnancement, 7237.

7.c) Motion du 16 mai 2017 de M^{mes} et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Olivier Wasmer, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Jean-Charles Lathion et Jean-Luc von Arx: «Luttons contre le déficit en entretien des immeubles de la Ville de Genève» (M-1292)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le patrimoine immobilier de la Ville de Genève est vieillissant et mériterait des rénovations importantes;
- le département des constructions et de l'aménagement est en charge de l'entretien et de la préservation de son patrimoine immobilier;
- en octobre 2016, la Direction du patrimoine bâti a publié un rapport relatif à l'évaluation du patrimoine financier et administratif de la Ville de Genève dans lequel il ressort que l'indice général de dégradation du patrimoine financier augmente inéluctablement;
- 70% des investissements de la Ville de Genève servent à financer la construction, la rénovation et l'entretien de ses bâtiments (cf. site internet de la Ville de Genève);
- le déficit en entretien des immeubles de la Ville de Genève contribue à alimenter une «dette cachée» qui péjorera à terme les finances de notre municipalité;
- la Ville de Genève n'a pas entrepris toutes les démarches utiles en vue de réduire l'impact de l'entretien de la rénovation de son patrimoine bâti et laisse ledit patrimoine se dégrader inexorablement;
- elle n'a notamment pas exploré les différents moyens de financement existants pour prendre en charge une partie des frais de rénovation;
- l'article 2A de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) prévoit qu'un montant de 35 millions de francs est attribué chaque année à un fonds propre affecté pour la construction de logements d'utilité publique (fonds LUP) et que les ressources financières du fonds sont utilisées par l'Etat ou, au moyen de dotations, par des fondations immobilières de droit public et des communes pour se procurer des terrains, construire et acquérir des logements d'utilité publique et pour financer toute opération destinée à concourir à la réalisation du parc de logements d'utilité publique;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 7237.

Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

- l'article 26 lettre b de la LGL spécifie en outre que peuvent également être admis au bénéfice de la loi des immeubles transformés ou rénovés, lorsque la transformation ou la rénovation a pour but d'augmenter les possibilités de logements, d'en améliorer les conditions ou lorsqu'elle se révèle être économiquement plus favorable qu'une démolition et une reconstruction; des motifs d'ordre esthétique, historique ou d'autres motifs d'intérêt général peuvent être pris en considération dans l'appréciation des cas;
- l'article 17 de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR) institue un bonus à la rénovation destiné à inciter les propriétaires à réaliser les travaux d'entretien et de rénovation raisonnables et proportionnés de leurs immeubles et des logements, ainsi qu'à maintenir et développer un parc de logements dont le confort et les loyers répondent aux besoins prépondérants de la population;
- l'article 15A de la loi sur l'énergie (LEn) institue un bonus conjoncturel à l'énergie destiné à subventionner les transformations aptes à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- dresser un plan de rénovation destiné à assainir, dans les dix prochaines années, les bâtiments dont l'indice de dégradation révèle un état mauvais et moyen, sur la base du rapport d'évaluation du patrimoine financier et administratif de la Ville de Genève;
- recourir à tous les moyens offerts par le Canton et la Confédération afin de financer le plan de rénovation,
- soumettre au Conseil municipal un projet de plan de rénovation au plus tard en novembre 2018.

Préconsultation

M^{me} Astrid Rico-Martin (DC). Je vais essayer d'être brève, mais dans la mesure où M^{me} Salerno s'est exprimée dans la presse hier soir, je me vois obligée de répondre à ses critiques contre les projets que nous avons déposés. Premièrement, M^{me} Salerno estime que les critiques à l'égard de la Gérance immobilière municipale (GIM) sont sans fondement. Elle se pose en défenseuse du logement social et des locataires. Mais attention, pas de tous les locataires! La classe moyenne, celle qui paie des impôts en ville de Genève et qui fait prospérer notre cité, n'est pas désirée dans les logements de la Ville. (*Remarque.*) En tout cas, ce n'est pas l'électorat visé, on est bien d'accord... Certes, le logement social doit être une priorité des collectivités publiques. Cependant, une étude menée par les milieux concernés a établi que pour un logement social il y a quatre dossiers

Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

déposés et que pour du logement libre il y en a dix, ce qui dénote quand même le besoin de logements pour cette classe moyenne défavorisée.

A en croire M^{me} Salerno, tout est parfait dans le monde merveilleux de la GIM. C'est pour cette raison qu'un collectif a été créé et qu'un site internet fait état de toutes les doléances des habitants de la GIM. C'est également pour cela que l'ASLOCA n'introduit jamais d'action contre la Ville de Genève... On pourrait poser la question à M. Velasco, pour savoir ce qu'il en pense. M^{me} Salerno s'est référée à l'audit de la Cour des comptes de 2013. Elle a expliqué à la *Tribune de Genève* que la Cour des comptes n'avait rien eu à redire, mais c'est oublier les 11 recommandations émises par la Cour des comptes, dont celle concernant l'affiliation au système informatique des demandeurs de logement de l'Etat de Genève. Alors oui, évidemment, ce système ne serait pas performant... Excusez-moi, Madame Salerno, mais l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) l'utilise, les fondations immobilières l'utilisent, et il fonctionne. Il peut être perfectionné, tout est perfectible, mais il fonctionne. La vérité est ailleurs; la vérité est qu'en s'affiliant à un système étatique, on perd le contrôle et la marge de manœuvre.

M^{me} Salerno réfute le manque de transparence, notamment dans l'attribution des logements. Il est exact que le règlement de la GIM prévoit cinq critères d'attribution pour les logements. Je vais vous les énumérer: les logements doivent être attribués aux personnes dépourvues de tout logement, pour le logement d'un locataire pour cause de fin de bail, pour cause d'un logement actuellement manifestement inadapté ou insalubre, et pour des raisons médicales. Alors, je m'excuse, mais ça couvre l'ensemble des raisons pour lesquelles on aurait besoin d'un appartement! En outre, il n'y a aucune hiérarchisation de ces critères. Ces critères ne permettent en aucun cas d'assurer l'égalité de traitement. Il n'y a aucune lisibilité des dossiers qui sont soumis à l'attribution des logements ni aucun critère qui permette de comprendre comment le choix de la commission s'est porté. Parlons de cette commission d'attribution des logements: on nous dit que c'est une commission indépendante. Bon... elle est quand même composée de cinq fonctionnaires, tous désignés par la magistrate, dont son assistante personnelle.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mais ce n'est pas vrai!

M^{me} Astrid Rico-Martin. Il n'existe aucune liste publique pour savoir qui est membre de cette commission. On ne peut pas connaître cette information-là. Alors oui, c'est vrai, M^{me} Salerno ne signe pas les baux, ça c'est exact, mais on peut légitimement s'interroger sur l'impartialité de cette commission qui, dans les faits, n'est soumise à aucun contrôle, si ce n'est un contrôle financier une fois

Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

par législature, donc une fois tous les cinq ans. C'est quand même un peu étonnant pour une commission qui attribue des logements de la Ville de Genève.

Maintenant, s'agissant de la fixation des loyers, M^{me} Salerno nous explique qu'il est impossible de déterminer quel serait le loyer, hors logement social, pour justifier l'absence de transparence quant à la subvention accordée aux locataires. Alors expliquez-moi: pourquoi les autres entités y arrivent-elles? Faisons preuve d'imagination. Allez, sans chercher trop loin, on va aller regarder les pratiques administratives de l'OCLPF. Excusez-moi, je tourne mes pages... Le loyer maximum pour un HBM, soit les logements destinés aux personnes les plus précarisées, est de 4500 francs par pièce par an, soit, pour un quatre-pièces, 1500 francs par mois.

Dans nos projets, les projets déposés, il s'agit bien de fixer des loyers selon les critères objectifs et non plus en fonction du locataire qu'on souhaite mettre dans ces logements. Je tiens quand même à signaler qu'en adaptant les loyers aux critères cantonaux du HBM, donc pas les logements pour la classe moyenne ni pour les personnes riches, mais vraiment pour les personnes les plus précarisées, on pourrait réaliser 33 millions de recettes supplémentaires. Alors ne racontez pas d'histoires, le prix moyen peut être calculé, et l'aide à la personne aussi. Fixer des loyers de référence qui permettent de calculer la subvention, ce n'est pas sorcier.

Ensuite, on nous explique que la rentabilité n'est pas possible quand on parle de logement social. Au contraire, elle est très importante dans le logement social, même plus qu'ailleurs! Je cite l'Etat, pour changer: à l'Etat, il est possible – toujours pour les HBM, donc les logements pour les personnes précarisées, je me répète, mais c'est important – d'avoir un rendement de 4,5% pour un financement composé de 100% de fonds propres et jusqu'à 6% pour des fonds propres de 20%. Il ne s'agit donc absolument pas de capitalisme sauvage, ni de spéculation à outrance, mais d'assurer la pérennité des prestations de la Ville de Genève. Au sujet de notre position de porter de 5 à 30% la proportion des logements de la GIM en loyer libre, M^{me} Salerno a expliqué à la presse que ce n'était pas faisable. Bon, entre nous, il ne s'agit pas de virer tous les locataires demain et de passer de 5 à 30% en claquant des doigts. (*Brouhaha. Remarques.*) Ça, ça n'existe pas, on est bien d'accord!

Le président. Excusez-moi, Madame la conseillère municipale. Vous avez dépassé les sept minutes, mais comme apparemment vous allez être la seule intervenante pour ces trois objets, je veux bien vous laisser conclure.

M^{me} Astrid Rico-Martin. C'est très gentil... mais j'ai encore beaucoup de choses à dire! (*Brouhaha.*)

Le président. J'en suis conscient... Faites-vous aider, vous n'êtes pas la seule signataire!

M^{me} Astrid Rico-Martin. Pour revenir au projet pilote de déléguer 10% du patrimoine immobilier à des régies privées, il ne s'agit pas du tout de supprimer la GIM ni de lui enlever tout son rôle; il s'agit de réviser son rôle. Il s'agirait de lui donner un pouvoir régulateur, un pouvoir de contrôle qui la rendrait garante du respect des normes applicables et du principe fondamental d'égalité de traitement. A en croire M^{me} Salerno, la classe moyenne subirait le contrecoup des mesures proposées. Non! La classe moyenne pourrait enfin accéder à des logements abordables en ville de Genève, sans être l'éternelle laissée-pour-compte, bonne à payer exclusivement.

M. Pascal Holenweg (S). Conclusion!

M^{me} Astrid Rico-Martin. Je suis surprise que M^{me} Salerno considère que ces projets peuvent servir sa campagne. (*Brouhaha. Cloche.*) Le logement social n'est pas réservé aux membres du Parti socialiste. (*Huées.*) Le droit des locataires dont M^{me} Salerno se dit être la garante ne protège pas uniquement les plus démunis, mais également la classe moyenne, ceux qui travaillent, ceux qui font l'économie genevoise... (*Brouhaha. Remarques.*)

Le président. S'il vous plaît!

M^{me} Astrid Rico-Martin. ... ceux qui paient des factures, dont des loyers exorbitants, et qui paient les impôts en Ville de Genève, pour offrir des prestations culturelles, sportives et sociales. Ces locataires, Madame Salerno, ne méritent-ils pas votre protection? Il ne s'agit pas d'un clivage entre le logement social et le logement pour la classe moyenne...

Le président. Il faut conclure, Madame la conseillère municipale. Merci.

M^{me} Astrid Rico-Martin. Je conclus, Monsieur le président. Il ne s'agit pas d'une attaque contre le logement social, mais d'un appel à la diversité et à la prise en compte de tous les habitants de la ville. J'invite donc ce plénum à renvoyer ces objets en commission pour qu'ils soient étudiés. Merci beaucoup. (*Huées et applaudissements.*)

Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

Le président. Vous avez parlé douze minutes, Madame Rico-Martin... Je donne la parole à M^{me} la conseillère administrative Sandrine Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, il y aurait beaucoup de choses à dire... Je vais essayer de respecter mes sept minutes, d'autant que le débat sur l'ensemble des propositions se fera en commission. Je vais me focaliser principalement sur trois points et puis peut-être répondre en préambule, quand même, sur deux points que vous avez soulevés de manière très véhémente, Madame la conseillère municipale, que je souhaite démentir, parce que non seulement ils sont faux, mais potentiellement ils peuvent porter ombrage à certaines personnes.

Vous avez dit que ma collaboratrice personnelle siégeait en commission d'attribution; c'est faux. Ça n'a jamais été le cas. Je ne sais pas qui vous a dit cela, mais je pense que d'ores et déjà vous devriez... vous êtes en train d'échanger avec votre chef de groupe... En tout cas c'est faux, et c'est grave, parce qu'en même temps vous êtes en train de porter ombrage au fonctionnement de cette commission. Aucun collaborateur personnel n'a jamais siégé dans cette commission. Y siège par contre – peut-être que c'est elle, ma collaboratrice personnelle, dans votre esprit – la cheffe de service responsable de la GIM, qui pendant quinze ans a été directrice de la police des constructions. J'ose imaginer que ce n'est pas à cette personne-là que vous faisiez référence... Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, qui relève aussi de l'anecdote à ce stade dans votre déclaration, mais j'interviens quand même sur ce point parce qu'il est important, vous avez dit que le système d'information du logement (SIDLO), la base de données partagée par l'Etat et les fondations de droit public fonctionne, et que la GIM pourrait y entrer; d'ailleurs la GIM aspire à y entrer, mais si vous connaissez votre dossier, vous savez que pour entrer dans cette base de données là il faut pouvoir utiliser le numéro NAVS 13, or les collectivités publiques municipales n'ont pas accès à NAVS 13; pour pouvoir avoir accès à NAVS 13 il faudra un changement de base légale fédéral. Ce sont les Chambres qui décideront. J'ai eu un échange de courriers avec M. Poggia à ce sujet il y a peu. Donc, pour être tout à fait concrète, ça fait plusieurs années que nous travaillons avec les services de l'Etat pour entrer dans SIDLO, mais tant que nous n'aurons pas un changement de base légale fédéral, nous ne pourrons pas entrer dans SIDLO, et je vous amènerai le courrier que M. Poggia m'a envoyé il y a de ça à peu près trois semaines ou un mois, auquel j'ai répondu.

Maintenant, j'en arrive au corps de l'argumentation, qui est politique. Ces trois textes ont été déposés par le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical. Ils sont soutenus, à mon grand étonnement, mais on verra en commission si ça tient,

Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

par la droite élargie... (*Remarques.*) Ah non! Alors je suis très contente que ce ne soit pas le cas; au moins, ça rétablit une certaine cohérence politique. Ces trois textes visent un objectif que vous n'avez pas défendu en plénière, que vous n'osez peut-être pas défendre en plénière, Madame, mais que vous avez bien explicité, par contre, avant que je réponde à la *Tribune de Genève*, dans un article qui faisait presque une page, avec votre photo, et qui disait en définitive que vous voulez la fin de la politique du logement social en Ville. Cela, il faut le dire, il faut l'assumer, c'est votre projet politique. Ce ne sera jamais le mien; je le combattrai jusqu'au bout, mais c'est ça que vous posez sur la table, c'est ça que vous n'osez pas défendre devant ce Conseil municipal, et je pense que vous devriez avoir le courage d'aller jusqu'au bout. Ce que vous avez dit à la *Tribune de Genève*, vous devez le dire aussi en plénière.

Pourquoi est-ce que vous voulez la fin du logement social en Ville de Genève? Pour plusieurs raisons, que je vais démontrer. D'abord, vous vous faites la grande défenseuse des classes moyennes, en disant que tous les locataires ont droit à ma protection – mais vous avez raison, Madame. Tous les locataires ont droit à la protection des collectivités publiques. Un locataire est un locataire, indépendamment de son revenu. D'ailleurs, sur certaines propositions que j'avais défendues devant ce Conseil municipal, vous avez été nombreux à rappeler le droit des locataires; je fais notamment référence à la villa Ambrosetti. Alors oui, vous avez raison. Vous n'avez pas le monopole des classes moyennes, je n'ai pas le monopole des classes populaires. En l'occurrence, lorsque vous proposez que 30%, soit 1590 logements qui font aujourd'hui partie du patrimoine social de la Ville de Genève, passe en loyers libres, et qu'accessoirement vous dites qu'«on pourra se faire 30 millions de loyers en plus», vous envoyez un signal très clair à ces classes moyennes, voire supérieures, que vous voulez défendre: oui, vous aurez accès aux logements de la Ville de Genève, mais vous paierez plus cher, Mesdames et Messieurs.

Alors, moi, je vais vous dire une chose: je défends aussi ces locataires-là. En définitive la pénurie de logements touche tout le monde. Le logement trop cher, la cherté du logement, c'est une réalité pour les classes populaires, pour les classes moyennes et pour les personnes fortunées, et il n'y a aucune raison, au motif qu'on en aurait les moyens, de se refaire sur le dos de certaines classes sociales. Or c'est ce qui est écrit dans la *Tribune de Genève*, et ce que M. Genecand, d'ailleurs, et je le salue, avait eu le courage de dire au budget: on pourrait se faire facilement 30 millions de plus de rentrées sur les loyers de la GIM. Ce n'est pas mon projet. Pourquoi? Parce que le loyer est trop cher à Genève pour tout le monde. Quand vous avez un bon revenu, vous avez un moyen très simple de redistribuer les richesses. Ça s'appelle l'impôt. Ça ne devrait pas s'appeler le logement de la Ville de Genève, qui permettrait, grâce à votre proposition, de taxer encore plus, de faire payer encore plus le logement à des personnes qui, indépendamment de leur classe

Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

sociale, vraisemblablement – vous aurez la gentillesse de me laisser finir, Monsieur de Kalbermatten – paient de toute façon aujourd’hui trop cher le logement.

La différence entre une régie privée et une collectivité publique, notamment la Ville de Genève, c’est que vous ne pourrez pas demander à un privé de faire du logement social, à moins qu’il ne soit philanthrope ou mécène. C’est aux collectivités publiques de faire du logement social. C’est à l’Etat de faire du logement social. Vous disiez que ce n’est pas forcément une mission des pouvoirs publics. Mais si, c’est une mission des pouvoirs publics, à partir du moment où le Canton fixe un seuil de logements d’utilité publique à remplir, à partir du moment où il dote d’un patrimoine les fondations pour le logement social. Si les collectivités publiques désertent le champ du logement social, il n’y aura plus aucun logement pour les personnes qui aujourd’hui, d’ailleurs, ont beaucoup de peine à trouver un logement à Genève.

Finalement, vous nous proposez quelque chose qui va dans la droite ligne du projet politique, auquel je ne souscris pas mais que je salue, de faire une opération pilote pour donner un pourcentage du parc à gérer à des régies privées. C’est quand même très étonnant quand votre argumentation est de dire que ce sera mieux géré, plus efficace, plus transparent. Pourtant, si vous allez dans la rue, si vous discutez avec les Genevoises et les Genevois – et je ne dis pas que je souscris à cette argumentation –, qu’entendez-vous comme remarques? Qu’à Genève, si vous n’avez pas les moyens ou si vous n’avez pas le piston, vous n’accédez pas à un appartement. Pour tout le monde, sans piston, ça signifie pas de logement. Alors quand vous nous dites que ce sera plus simple, plus démocratique, mieux contrôlé, moins cher, plus efficace de donner le patrimoine public à des régies privées parce qu’il sera mieux géré et qu’au moins dans l’attribution on y verra plus clair, eh bien, permettez-moi d’en douter, Madame!

Dernier point, c’est celui de la transparence, de l’efficacité, de l’efficience. Vous attaquez le service public, et je pense que cette attaque est indigne, parce que dans cette salle on peut penser ce qu’on veut du projet politique, on peut y souscrire ou ne pas y souscrire, mais vous qui siégez depuis très longtemps au Conseil municipal, qui êtes dans les commissions, qui rencontrez les collaborateurs et collaboratrices de la Ville, comment, deux minutes, pouvez-vous en conscience jeter l’opprobre sur la fonction publique, en disant que les choses ne sont pas faites en toute transparence? Je cite M. de Kalbermatten, qui disait ceci: «Le clientélisme de la gauche doit cesser.» Qu’est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que vous imaginez que les personnes qui travaillent pour le bien commun, qui sont des fonctionnaires de la Ville, qui l’étaient avant moi, qui le seront après moi, agiraient sur ordre.

Eh bien, cela, c’est un procès, ce sont des accusations qui sont, et je pèse mes mots, indécentes. Vous avez un travail de la Cour des comptes qui a été fait.

Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

Oui, il comprend 11 recommandations, Madame – ce sont des recommandations mineures. Elles ont toutes été mises en œuvre par le service. De dire que la fonction publique travaillerait moins bien qu'une régie privée, s'agissant de notre parc, de la politique sociale du logement, que les gens auraient potentiellement des attitudes qui ne seraient pas régies par les règlements, que moi, en tant que magistrate, je pourrais les influencer sur les choix de tel ou tel locataire, ce sont des accusations qui sont graves, ce sont des accusations qui minent une fois de plus, et c'est votre projet politique, la crédibilité du service public.

Or ce service public, nous en avons besoin, et même si vous ne souscrivez pas à l'entier de mes positions politiques, ce que je peux tout à fait entendre, vous êtes démocrate-chrétien, je suis une magistrate socialiste... De vous à moi, vous pensez vraiment que je vais vers les fonctionnaires pour leur donner des dossiers de mes petits copains qui seraient mon électorat, qui auraient accès à du logement social en ville de Genève? (*Remarques.*) Alors si vous ne le pensez pas, si vous pensez que les fonctionnaires font leur travail au plus près de leur conscience, et je vous assure qu'ils le font, alors je pense que toutes les accusations sur le manque de transparence, d'efficacité et d'efficience, vous devriez d'ores et déjà les abandonner, parce que ce sont eux qui viennent en commission pour répondre à vos questions, et que parfois d'ailleurs ils n'ont pas la langue dans leur poche, que ça ne plaît pas toujours au Conseil municipal, mais qu'une chose est sûre, c'est que jamais ni les uns ni les autres n'agissent sur ordre. Je vous remercie pour votre écoute, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

Le président. Toujours en préconsultation, je donne la parole au conseiller municipal Adrien Genecand, coauteur de ces trois objets.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Je pense que l'enjeu n'est pas tellement d'avoir le débat ce soir, là, maintenant, sur trois textes; c'est plutôt de les envoyer à la commission du logement. Moi, je vous dis simplement, Madame Salerno, que si tout se passe aussi bien, il n'y a pas à avoir peur d'un tout petit peu de concurrence dans la façon dont c'est géré; c'est comme ça que ça fonctionne. Si l'administration est excellente, si tout fonctionne très bien, à ce moment-là on se rendra rapidement compte que c'est une erreur de notre part et alors, l'administration gérant mieux que le privé, on reviendra à de meilleures dispositions et on redonnera tout ça au parc géré par la collectivité publique. Moi, je n'ai pas de problème, je constate juste que de ne même pas vouloir la concurrence, de ne pas vouloir voir comment d'autres peuvent faire, cela fait déjà penser qu'il y a peut-être quelque chose à creuser.

Pour le reste, je suis très clair sur cette question du logement depuis toujours, surtout avec les années probablement un peu plus compliquées qu'on va connaître;

Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

je pense que ce n'est pas normal qu'une collectivité publique distribue du logement et que ce n'est pas son rôle. Pourquoi? Parce que je pense que, vis-à-vis de ceux qui ont construit ce parc immobilier il y a de cela plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines d'années, et qui ont donné des biens immobiliers à la Ville de Genève ou à d'autres, notre rôle c'est, un, de les entretenir, et on peut légitimement se poser la question de la qualité de cet entretien, comme dans le cas de l'Hospice général, et, deux, d'en tirer le meilleur parti.

C'est là qu'on en revient à la question fondamentale, Madame Salerno, vous le disiez assez justement: on peut avoir des orientations politiques différentes; si votre orientation politique est de donner plus d'argent, par exemple pour le social, la meilleure façon de le faire c'est de rentabiliser les biens immobiliers, c'est de tirer le meilleur parti du logement, c'est de gagner plus d'argent avec ce logement pour donner plus de prestations à la collectivité publique. Vous refusez de le faire; en refusant cette réflexion, vous refusez en fait de donner plus d'argent à ceux qui en ont le plus besoin selon votre appréciation, puisque de toute façon vous êtes à quatre sur cinq majoritaires à gauche au Conseil administratif...

Vous vous refusez la possibilité de donner plus d'argent en pratiquant ce que tout le monde pratique partout ailleurs, c'est-à-dire, simplement, une bonne utilisation des deniers publics, une bonne utilisation du patrimoine financier; c'est la seule chose qu'on demande. Nous demandons en tout cas d'y réfléchir, surtout si dans quelques mois, par exemple, on doit commencer à se poser la question de savoir quelles prestations il faudrait supprimer parce qu'on a moins d'argent. Je rappelle les 50 millions d'entrées en impôts de moins entre 2015 et 2016; si malheureusement le trend continue, pour ma part je préfère me demander comment on peut dégager de l'argent plutôt que de donner des logements à X ou Y; on dégage de l'argent et on continue les missions publiques qu'on avait dans le budget, plutôt que de commencer à réfléchir quelles missions il va falloir retrancher, mais je laisse ça à votre sagacité. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne la parole à M^{me} la conseillère municipale Rico-Martin pour la deuxième fois en préconsultation.

M^{me} Astrid Rico-Martin (DC). Merci beaucoup, Monsieur le président. Je tiens à rectifier certains propos de M^{me} Salerno à mon égard. D'abord, je n'ai jamais dit que le logement social n'était pas le rôle de la collectivité publique; au contraire, j'ai bien dit qu'il s'agissait d'une priorité d'une collectivité publique, mais j'ai également dit qu'il s'agissait de diversifier les personnes visées par les logements de la Ville de Genève, dans le but de permettre d'assainir les finances d'une Ville qui va vers une dette progressive. Le logement social est essentiel. Il

Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

est essentiel dans cette société, mais il n'est pas l'apanage de la Ville de Genève. D'autres collectivités proposent également du logement social: le Canton, d'autres communes, les coopératives, les fondations, mais ces entités-là font appel aux régies privées.

Je ne me souviens plus des termes utilisés par M^{me} Salerno, mais il ne s'agit pas de brader le patrimoine collectif. S'agissant des critères d'attribution, il s'agirait de donner des critères objectifs pour que les logements soient attribués de manière lisible, afin que les gens comprennent pourquoi le logement est attribué à telle personne et pas à telle autre. Il s'agirait d'agir en toute transparence. Si on est sûr que la GIM gère comme il faut son patrimoine, pourquoi craindre d'appliquer les critères du Canton? Pourquoi? Le rôle de la GIM devrait être plutôt stratégique: définir des stratégies, définir des positions, contrôler le rôle des personnes opérationnelles.

Enfin, j'en reviens à l'augmentation des loyers. Mon propos n'était absolument pas d'augmenter les loyers à 3500 francs pour un quatre-pièces, comme vous l'avez sous-entendu. Non, j'ai parlé de 4500 francs par an par pièce, ce qui représente, pour un quatre-pièces, 1500 francs par mois, ce qui est bien plus bas qu'un loyer usuel à Genève, mais bien plus élevé qu'un loyer pratiqué par la GIM. Je vous remercie.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole à M. Rémy Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ah bon? Déjà?

Le président. Eh bien, en préconsultation, c'est les auteurs ou le Conseil administratif...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Très bien. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens sur la seule motion, dont j'espère qu'elle est concernée par ce débat, qui traite de l'entretien de notre patrimoine. J'aimerais rappeler quand même, parce qu'il y a dans les considérants des choses qui m'ont fait un peu lever les cheveux sur la tête – il ne m'en reste plus beaucoup, mais quand même... Il est notamment dit que «la Ville de Genève n'a pas entrepris toutes les démarches utiles en vue de réduire l'impact de l'entretien de la rénovation de son patrimoine bâti et laisse ledit patrimoine se dégrader inexorablement».

Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

J'aimerais simplement rappeler à celles et ceux qui étaient sur ces bancs en 1980, et M. Sormanni en fait partie, que siégeait ici une majorité de droite qui a trouvé un subterfuge pour atténuer la crise des années 80 en n'entretenant pas le patrimoine de la Ville de Genève. C'est ce qu'il y a de plus facile; d'ailleurs, l'Etat de Genève pratique cette politique ces dernières années avec son patrimoine; il le laisse filer, parce que c'est ce qui se voit le moins, mais cela ne fonctionne plus quand arrivent les échéances. Quand je suis arrivé, malheureusement, l'état du patrimoine bâti de la Ville de Genève, et je me rappelle les articles, était catastrophique. Depuis que je suis là, nous avons remonté au-dessus des normes Stratus plus de 45 bâtiments, qui étaient en dessous de 0,5, parce que certains avaient trouvé très intelligent de ne pas entretenir le patrimoine bâti.

Aujourd'hui j'ose affirmer, Mesdames et Messieurs, sur la base d'enquêtes que j'ai fait faire et que vous avez à disposition, que ce patrimoine bâti a été rénové et entretenu convenablement. Alors, dire que le patrimoine bâti se dégrade inexorablement, c'est une lapalissade! Dès le moment où vous construisez un bâtiment neuf, au fur et à mesure des années il se dégrade, et notre objectif n'est pas simplement de constater cette inexorabilité, mais c'est de maintenir, on dit à peu près à 0,6 de la méthode Stratus, ce que nous faisons, pour faire en sorte que le patrimoine soit entretenu, et c'est ce que je m'attache à faire. Il y a donc là déjà une petite contre-vérité qui me déplaît fortement et qui vise à enfumer la population, pour utiliser les termes appropriés. Jusqu'à maintenant, je n'ai pas vu de lettre de lecteurs de nos locataires des 5300 appartements que nous mettons à disposition, qui se plaindraient actuellement, comme ils se sont plaints à juste titre il y a dix ans.

Ensuite, la première invite de la motion demande de «dresser un plan de rénovation destiné à assainir, dans les dix prochaines années, les bâtiments dont l'indice de dégradation révèle un état mauvais et moyen, sur la base du rapport d'évaluation du patrimoine financier et administratif de la Ville de Genève». C'est ce que nous vous avons présenté; là aussi, c'est un peu enfoncer des portes ouvertes. Nous avons expliqué ce qu'impliquait la méthode Stratus, et nous vous avons présenté cette stratégie. La faire sienne, c'est très bien, moi je suis d'accord qu'on me pique mes idées, mais enfin je trouve que c'est un peu fort de café d'en faire une situation d'opposition alors que nous sommes tout à fait d'accord avec cet aspect!

Les deux autres invites demandent de «recourir à tous les moyens offerts par le Canton et la Confédération afin de financer le plan de rénovation» et de «soumettre au Conseil municipal un projet de plan de rénovation au plus tard en novembre 2018». Pourquoi ne faisons-nous pas appel à des fonds de la Confédération? Mais parce que nous ne construisons rien en propre. Dès le moment, et je vais vous proposer de le faire pour plusieurs immeubles, puisque la fondation n'a pas voulu les prendre en charge, dès le moment où nous ferons appel à la construction en propre d'immeubles, nous irons devant la Confédération, nous irons chercher les

SÉANCE DU 17 MAI 2017 (après-midi)
Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

subventions idoines pour construire des logements sociaux. Pour l'instant la délégation de pouvoir que nous avons faite à la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève (FVGLS) permet tout à fait à la fondation d'aller chercher des fonds, et elle le fait. Là aussi, c'est un peu enfoncer des portes ouvertes...

Je ne m'oppose pas au renvoi en commission; une fois de plus, on fera de la pédagogie, si j'ose dire. Cela me permettra de redire ce que j'ai dit à la commission des travaux et des constructions et à la commission des finances, que tout ça est très bien et que nous allons dans le sens de cette motion, que nous sommes tout à fait dans ce «trend», si j'ose dire. Il n'y a pas de souci à se faire. J'entends bien appliquer la politique que j'applique depuis dix ans et à continuer à le faire avec votre appui et à l'appui de cette motion. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je crois que nous avons terminé la liste des intervenants auteurs de ces objets... Nous allons donc pouvoir procéder aux votes d'entrée en matière.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-143 est refusée par 41 non contre 30 oui.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-144 est refusée par 41 non contre 30 oui.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1292 est acceptée par 38 oui contre 32 non (1 abstention).

Suite de la préconsultation sur la motion M-1292

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, deux mots sur l'ensemble de ces projets sur lesquels nous étions prêts à discuter en commission, pour autant que le débat ne se fasse pas au municipal, et ça a été dit et redit. A partir du moment où le Parti démocrate-chrétien veut polémiquer, faire le débat en plénière, en ce qui nous concerne, pour les projets de délibérations, on ne peut pas entrer en matière. C'est la raison pour laquelle nous les avons refusés. Par contre, nous avons accepté la motion. Il y a une autre motion, mais elle est dans l'ordre du jour ordinaire, que nous sommes prêts à renvoyer également en commission pour faire le débat. Il n'est pas possible, en plénière, de faire un débat sur un sujet aussi complexe, et je suis désolé. Monsieur le président, mais vous transmettez à M^{me} Rico-Martin qu'un certain nombre de contre-vérités ont été dites avec une telle force que ça ne peut que nous faire réagir.

Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

Il est vrai que la situation du logement à Genève est complexe et qu'il ne suffit pas de quelques lignes dans un projet de délibération, une motion ou autre, pour régler cette problématique. D'abord, quand on parle de classe moyenne, il faudrait encore bien la définir. Le magistrat Hodgers a une définition: c'est entre 70 et 150% du revenu moyen genevois; c'est une définition qui vaut ce qu'elle vaut... Peut-être qu'il faudrait y réfléchir d'une manière un peu plus sereine, et je ne crois pas que la classe moyenne, terme que beaucoup utilisent et galvaudent, n'ait pas accès aux logements de la Ville; je pense que c'est faux. La problématique qu'il y a à la GIM, comme tous les propriétaires, comme toutes les régies, comme toutes les fondations, y compris les fondations immobilières de l'Etat, c'est qu'ils ont un certain nombre de logements, et il y a très peu de rotations et beaucoup de demandeurs.

Par conséquent, pour faire l'attribution d'un logement, il y a beaucoup de données dont il faut tenir compte: il y a l'urgence sociale, il y a la mixité dans l'immeuble, il y a la situation de l'immeuble, comment ça se passe à l'extérieur, etc. Tout cela fait un melting-pot assez complexe. Après, on peut discuter des commissions d'attribution dans ces différents organismes. Est-ce qu'on continue comme ça? Moi, je trouve que ça ne fonctionne pas si mal à la GIM ou à d'autres endroits où siègent des délégués de partis politiques. A d'autres endroits ou dans d'autres enceintes, le Parti démocrate-chrétien – vous transmettez, Monsieur le président – est contre la représentation des partis politiques dans les fondations. Là, subitement, il veut que ça soit des politiques qui attribuent les logements. Moi, je vois quelques incohérences...

Quant à augmenter la part de loyers libres dans les immeubles de la GIM, on peut en discuter. D'ailleurs on en a discuté il n'y a pas si longtemps, lors de l'audition de M^{me} Salerno sur les comptes 2016. Dans le règlement de la GIM, il est prévu que la part des logements en loyers libres peut aller jusqu'à 10% – aujourd'hui c'est environ 5% – et le Conseil administratif s'est engagé à aller dans cette direction. Passer à 30%, je ne sais pas comment ça va se réaliser. On ne sera en tout cas plus dans ce Conseil municipal, ça c'est sûr, et pour certains, en tout cas moi, probablement, on sera morts et enterrés! (*Remarques.*) Pour passer à 30%, il faudra vingt, trente ou quarante ans, Monsieur... Je sais, je suis éternel, Monsieur Gisselbaek! (*Rires.*) Je crois qu'il faut aussi parfois savoir raison garder... Et puis, est-ce que vraiment on veut que 30% des logements de la Ville soient des logements libres? C'est aussi une question qu'on peut se poser. De plus, ces logements sont-ils dignes d'être des logements en loyer libre? Est-ce qu'ils ont une situation, une qualité, une surface qui leur permet d'aller dans cette catégorie? Je crois qu'on va trop loin.

La GIM ne fait pas que de posséder les immeubles, d'encaisser les loyers et de faire les attributions avec cette commission. Il y a aussi un encadrement social, à travers la mixité, mais aussi un encadrement social que ce Conseil municipal

Projets de délibération et motion: gestion et entretien
du patrimoine immobilier de la Ville

a demandé, avec les concierges. On a demandé le retour des concierges dans les immeubles pour faire ce lien, parce que c'est très important, et nous l'approuvons aussi. Je crois que cela démontre bien que tout ça ne se règle pas en trois coups de cuillère à pot. C'est pour ça qu'avec des motions on pourra discuter, on pourra faire le débat, on pourra avancer. Les projets de délibérations, honnêtement, concrétisaient ce que vous demandiez dans les motions. Nous étions prêts à en discuter, mais pas avec un débat fleuve aujourd'hui, avec des choses aussi erronées que celles qui ont été dites. Je crois qu'il faut parfois savoir raison garder. C'est pour cela que nous avons refusé ces objets, en revanche nous étudierons ces problématiques en commission. Ça prendra du temps, mais je pense qu'il faut prendre le temps.

Je terminerai avec la question de SIDLO, dont on a beaucoup parlé. Je suis désolé, ni la GIM, ni la FVGLS, que je préside, ne vont entrer aujourd'hui dans SIDLO. Pour nous, cette base de données ne fonctionne pas, ou pas suffisamment bien. Je vous rappelle quand même que SIDLO a connu beaucoup de vicissitudes, qu'il a fallu un crédit supplémentaire de l'Etat de 8 millions de francs, sauf erreur, pour qu'on arrive à avoir quelques modules qui fonctionnent, et tous les autres modules ont été abandonnés. D'ailleurs, cette – allez, je le mets entre guillemets – «cacade informatique» de l'Etat a coûté son poste à celui qui conduisait ce projet informatique à l'Etat; il s'est retrouvé à la rue. Soit ce système fonctionne, et il fonctionne partiellement, mais...

Le président. Vous êtes hors sujet, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Je suis dans le sujet! On est dans les motions, qui parlent de cela.

Le président. L'entrée en matière a été refusée sur ce sujet, alors revenez sur la motion.

M. Daniel Sormanni. Mais les motions sont sur le même sujet, Monsieur le président, alors laissez-moi parler! Vous avez laissé M^{me} Rico-Martin parler douze minutes et plus... Je crois que ce système à l'heure actuelle ne fonctionne pas. Et puis il y a un autre problème encore, c'est la détermination du revenu. L'Etat, lui, a accès au revenu déterminant unifié (RDU) base 0, puisqu'il a les données fiscales, auxquelles les communes n'ont pas accès, à cause du secret fiscal. Par conséquent, je crois que tant que ces problématiques n'auront pas été résolues – et ça, ça nécessitera un changement de loi aussi, mais au niveau cantonal, pour le

RDU –, on ne pourra pas avancer. Je crois qu'il faut aussi de temps en temps dire des choses qui sont justes, dire ce qui fonctionne ou ce qui ne fonctionne que partiellement, et c'est malheureusement le cas de SIDLO. Il fonctionne mal et il ne permet justement pas cette base de données commune. Cela dit, les formulaires sont les mêmes; c'est seulement au niveau de l'enregistrement des demandeurs qu'il y a des différences.

Nous pourrions discuter de tout cela en étudiant cette motion, et peut-être l'autre à l'ordre du jour lorsqu'elle sera traitée ici et qu'elle sera renvoyée en commission du logement ou à la commission qui aura été choisie, mais à ce stade je pense qu'il était inadéquat d'aller plus loin. C'est la raison pour laquelle nous avons changé d'avis, Mesdames et Messieurs.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous souhaite un bon appétit et vous donne rendez-vous à 20 h 30.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	7366
2. Communications du Conseil administratif	7366
3. Communications du bureau du Conseil municipal	7366
4. Questions orales	7366
5.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 février 2017, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones (MZ) N° 29 958-303, situé entre le chemin Moïse-Duboule, le chemin de la Tourelle, le chemin des Crêts et la place du Petit-Saconnex, feuilles cadastrales 67 et 69, section Genève Petit-Saconnex (PR-1219 A). Suite du premier débat	7368
5.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 juin 2015: «Contre un projet d'urbanisme de l'Etat de Genève touchant le cœur du Petit-Saconnex» (P-339 A). Suite de la discussion	7368
6. Interpellation orale du 8 février 2017 de M ^{me} et MM. Adrien Genecand, Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Simon Gaberell et Alain de Kalbermatten: «Combien de mois faudra-t-il encore attendre avant que M. Rémy Pagani lance l'étude de faisabilité relative au projet de logements pour personnes en formation à la rue du Stand (motion M-1187, acceptée par le Conseil municipal le 16 septembre 2015)?» (IO-268)	7387
7.a) Projet de délibération du 16 mai 2017 de M ^{mes} et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Jean-Charles Lathion, Jean-Luc von Arx, Rémy Burri, Olivier Wasmer et Sophie Courvoisier: «Pour	

une révision du règlement de la Gérance immobilière municipale» (PRD-143)	7393
7.b) Projet de délibération du 16 mai 2017 de M ^{mes} et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Jean-Charles Lathion, Jean-Luc von Arx, Rémy Burri, Olivier Wasmer et Sophie Courvoisier: «Pour une gestion efficiente du patrimoine immobilier de la Ville de Genève» (PRD-144)	7395
7.c) Motion du 16 mai 2017 de M ^{mes} et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Olivier Wasmer, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Jean-Charles Lathion et Jean-Luc von Arx: «Luttons contre le déficit en entretien des immeubles de la Ville de Genève» (M-1292)	7396
8. Propositions des conseillers municipaux	7411
9. Interpellations	7411
10. Questions écrites	7411

Le mémorialiste:
Ramzi Touma